

PRÉSIDENTIELLE 2014

Regards braqués sur le Conseil constitutionnel

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION



Lundi 10 Mars 2014 - 8 Jourmada el oula 1435 - N° 536 - Deuxième année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news

LIBÉRALISATION - ALGÉRIE

Lamamra rencontre au Caire ses homologues en marge du Conseil des ministres arabes des AE

p. 5

ALGÉRIE - JAPON

Tokyo souhaite coopérer étroitement avec l'Algérie pour le maintien de la stabilité au Sahel

p. 5

CONFÉRENCE DE PRESSE, DU DG DE LA SÛRETÉ NATIONALE

Le général-major Abdelghani Hamel lève toute équivoque

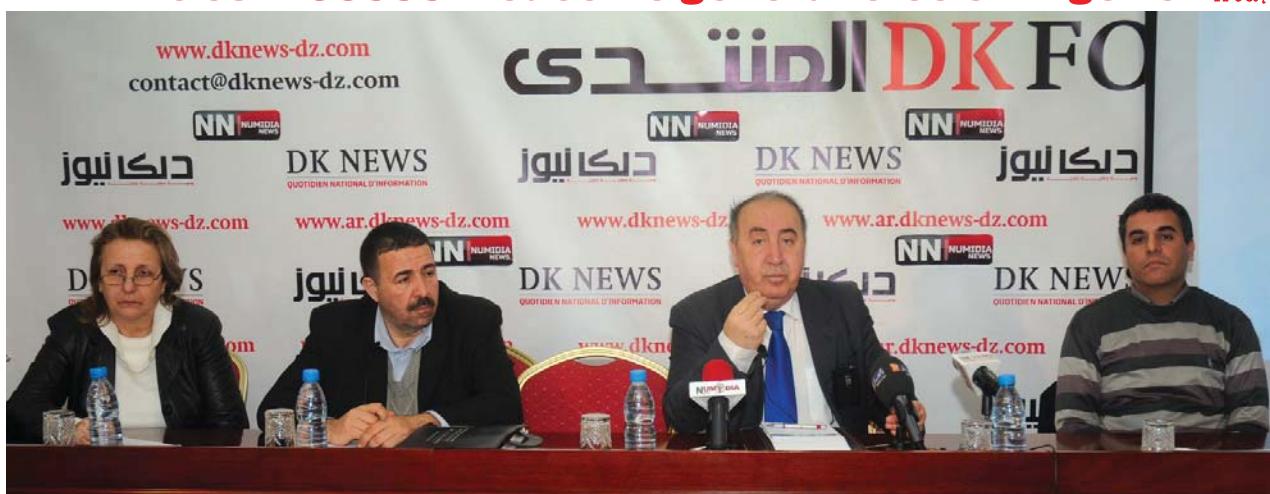
p. 24

CONFÉRENCE SUR LA MÉDECINE GÉNÉRALE, HIER AU FORUM DE DK NEWS

La médecine générale deviendra-t-elle une spécialité médicale ?

• Ils sont 36000 médecins généralistes en Algérie

p. 6 et 7



M. NOURI L'A AFFIRMÉ HIER:
Fermeture de 10 laiteries impliquées dans le détournement de poudre de lait

Page 4

EMPLOI :
L'ANEM ne chôme pas

Page 10

DOUANES
«Les règles d'origine», thème d'un séminaire le 18 mars à Alger

Page 4

BLIDA
L'hôpital Frantz-Fanon à la limite de la saturation

Page 7

SCIENCE et VIE
CHOLESTÉROL
6 vérités sur les traitements

Pages 12-13

HISTOIRE
GUELMA : (PARTIE 3)
LA VILLE MARTYRE, LES HÉCATOMBES
II. - La manifestation du premier mai

p. 11

FOOTBALL
LIGUE DES CHAMPIONS : (1/16^e DE FINALE - RETOUR)
L'ES Sétif qualifiée pour le prochain tour

Page 19

JUSTICE
ALGER
5 ans de prison pour le violeur

Page 8

Météo**Régions Nord : 17° à Alger**

Des formations nuageuses pourront occasionner quelques pluies. Les vents seront en général faibles à modérés (20/40 km/h) notamment vers les régions du littoral.

La mer sera peu agitée à localement agitée vers le littoral.

Régions Sud : 24° à Tamanrasset

Temps partiellement nuageux sur les régions du sud-ouest et généralement ensoleillé sur l'Atlas saharien et le Sahara central.

Les vents seront modérés.

	Max	Min
Alger	17°	09°
Oran	19°	07°
Annaba	17°	06°
Béjaïa	19°	07°
Tamanrasset	24°	10°

Horaires des prières

Lundi 8 Jourmada el oula 1435

Fajr	05:41
Dohr	13:20
Asr	16:18
Maghreb	18:54
Isha	20:12

**SANTÉ****Boudiaf à Bouïra**

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, effectuera, aujourd'hui, une visite de travail dans la wilaya de Bouïra.

RESSOURCES EN EAU**Hocine Necib à Alger**

Le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib, effectuera, aujourd'hui, une visite de travail dans la wilaya d'Alger.

JEUDI À OUED KOREICH
Soirée chaabi avec Tahar Zehani et Kamel Belkhirat

Dans le cadre de son programme les nuits du chaabi, l'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, organise jeudi 13 mars à partir de 20h, au Centre culturel d'Oued Kouréich, une soirée chaabi qui sera animée par les deux artistes Tahar Zehani et Kamel Belkhirat.

CE MATIN À 10H30 AU FORUM DE DK NEWS**Conférence: «Mieux soigner les reins et davantage de greffes rénales !»****• 6 professeurs débattent du sujet**

Al l'occasion de la célébration de la Journée mondiale du rein qui coïncide avec le 13 mars de chaque année, le Forum de DK News organise une conférence-débat ce matin à 10h30 sur le thème : «Mieux soigner les reins et davantage de greffes rénales».

La rencontre qui aura lieu au Centre de presse de notre publication, sise 3 rue du Djurdjura, Ben Aknoun, Alger, sera animée par les professeurs: Abed Lahouari, Benmansour Mustapha, Bertal Amar, Dahdouh Abderezak, Hadjoum Farid et Zerhouni Abdelkrim.

**No comment****JUSQU'AU 20 MARS À LA GALERIE ASSELAH HOCINE****Exposition «Mains de femmes»**

Dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la femme, l'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, organise jusqu'au 20 mars à la galerie d'arts Asselah Hocine, une exposition de peinture intitulée «Mains de femmes».

LES 15 ET 16 MARS À RIAD EL FETH
8^e Salon de l'emploi et de la formation

L'Office Riad El Feth, abritera les 15 et 16 mars 2014, le 8^e Salon de l'emploi et de la formation et de l'entrepreneuriat «Carrefour emploi».

DU 12 AU 15 MARS À OUARGLA
Rencontre scientifique des spécialistes de la surdité

L'Association algérienne d'ORL organisera du 12 au 15 mars au centre régional spécialisé dans l'implant cochléaire de Ouargla, une rencontre scientifique à laquelle vont assister de nombreux spécialistes de la surdité. Huit opérations d'implantations cochléaire seront effectuées au profit de 8 enfants durant ce regroupement scientifique qui se veut, une opportunité d'échange d'expériences entre les professionnels de cette discipline médicale qu'est l'ORL.

CE MATIN AU FORUM DE LA SÛRETÉ NATIONALE**Conférence sur la lutte contre la violence faite aux enfants**

Le Forum de la Sûreté nationale abrite ce matin à l'école de Police Ali Tounsi de Châteauneuf, une conférence sur la lutte contre la violence faite aux enfants. La rencontre sera animée par Mme Kheira Messaoudène, chargée du bureau national de la protection de l'enfance à la Direction générale de la Sûreté nationale et de la délinquance juvénile et le représentant du bureau de l'Unicef en Algérie M. Thomas Davin.

CONSEIL DE LA NATION
séance plénière consacrée aux questions orales



Le Conseil de la nation tiendra aujourd'hui une séance plénière consacrée à des questions orales adressées à des membres du gouvernement, indique un communiqué du Conseil. Les questions orales concernent les secteurs de l'Agriculture et du développement rural, de la Justice, du Travail, de l'Emploi et de la sécurité sociale et du Tourisme et de l'Artisanat, précise le communiqué.

SÉTIF**Portes ouvertes sur le dépistage précoce du cancer du sein**

Des portes ouvertes sur le dépistage précoce du cancer du sein ont été ouvertes, dimanche à Sétif, à travers l'ensemble des polycliniques de la wilaya, à l'initiative de la direction de la santé et de la population (DSP), a-t-on constaté.

L'objectif de ces portes ouvertes est la sensibilisation des femmes sur l'impérative nécessité d'effectuer un dépistage précoce pour prévenir ce genre de cancer qui fait actuellement des ravages parmi la gent féminine", a indiqué à l'APS le Dr Karima Cherif, chef du service population à la DSP.

DU 12 AU 22 MARS À LA SAFEX
Salon internationale de l'automobile

La 17^e édition du Salon international de l'automobile se tiendra du 12 au 22 mars 2014 au Palais des Expositions (Pins Maritimes, Alger).



PRÉSIDENTIELLE 2014

Regards braqués sur le Conseil constitutionnel

Les préparatifs de la prochaine élection présidentielle se déroulent selon le canevas tracé par les pouvoirs publics. Car si tous les regards sont actuellement braqués sur le Conseil constitutionnel, qui examine les dossiers de candidatures déposés par les postulants à la magistrature suprême, les autres instances chargées de l'organisation, l'encadrement et le déroulement dans les meilleures conditions électorales de ce scrutin travaillent sereinement.

Boualem Branki

Les commissions de surveillance et de supervision de cette élection se préparent ainsi, avec l'aide des partis politiques et les représentants des candidats, à mettre en œuvre les conditions juridiques idoines pour assurer la crédibilité de ce scrutin.

Une crédibilité qui a été à plusieurs reprises affirmée par le Président Bouteflika, ainsi que le Premier ministre. Car tout la classe politique algérienne, qu'elle soit directement ou indirectement impliquée dans cette importante échéance, sait pertinemment que de la crédibilité et de la bonne organisation matérielle des opérations de votation dépend l'issue de cette élection présidentielle. Et, surtout, la crédibilité du vainqueur de ce scrutin. Bien sûr, l'agitation politique est cette fois-ci encore enregistrée, et les tenants de cette doctrine de l'extrême politique tentent de faire valoir leur point de vue, sinon de l'imposer, à un moment où le pays, dans les circonstances géopolitiques actuelles, doit être plus que jamais préparé à tels débordements. Et de



tels agissements qui ne donnent pas ou ne fournissent pas la solution idéale, pour tous, pour un accès rapide vers plus de démocratie, plus de bonne gouvernance, et plus d'implication des partis, des intellectuels et des personnalités pour le développement social de l'Algérie.

Et, en ce bas monde, nul n'a une baguette magique pour exaucer les vœux de celle ou telle mouvance politique. C'est sur ce point précis qu'intervient un débat fécond, à quelques encabulations du début de la campagne électorale, sur la nécessité de donner à cette élection l'image d'un pays qui avance. Les déclarations du président Bouteflika pour inciter les Algériens à aller voter massivement, pour le candidat qu'ils ont choisi, procède de cette logique implacable que c'est au final la volonté du peuple qui doit être exaucée. Et rien d'autre, sinon, tout basculerait dans l'anarchie et le désordre politique. Et c'est dans ce sens qu'il faudrait par ailleurs décrypter l'intervention du Premier ministre jeudi dernier à Tipasa : «Nous avons appris à vivre dans la paix et nous allons lutter pour la conserver. Il

n'est pas question de revenir en arrière, car nous allons nous mobiliser pour conserver la paix, la stabilité à travers l'accomplissement de notre devoir électoral (...).

Et, à l'adresse de ceux qui veulent chahuter cette élection, il est plus direct, estimant que «tous ceux qui usurpent la démocratie devront répondre de leurs actes». Bref, et comme de coutume en pareilles circonstances politiques, il s'agit d'être conscient des enjeux de cette phase politique, importante et cruciale, car elle va déterminer l'avenir de l'Algérie et de son peuple pour au moins les cinq prochaines années, vitales dans la poursuite d'un vaste programme social, économique et politique. Dès lors, la voie est tout indiquée pour un resserrement des rangs, et cibler l'avenir de l'Algérie, loin de toute surenchère politique contre productive.

La fin des travaux du Conseil constitutionnel et la divulgation de la liste des candidats au scrutin du 17 avril prochain va donner plus de visibilité politique aux uns et aux autres et confortera les choix irréversibles pour une Algérie forte, dé-

LE SG DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES, M. AHMED ADLI À PARTIR DE OUARGLA :

“L'administration est appelée à agir en toute neutralité”

L'administration est appelée à agir en toute neutralité et intégrité pour la réussite du scrutin du 17 avril prochain, a déclaré hier à Ouargla le secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Ahmed Adli.

“L'administration sera dans l'obligation d'agir en toute impartialité, intégrité et transparence pour assurer la réussite de la prochaine échéance électorale”, a ajouté M. Adli, lors d'une rencontre régionale consacrée aux préparatifs de la présidentielle du 17 avril prochain, soulignant l'importance de la bonne organisation et l'application des dispositions de la loi organique relative aux élections”.

“La neutralité devra traduire dans les rapports avec les commissions communales et de wilayas de surveillance de l'élection présidentielle, par la mise à leur disposition des moyens humains et matériels devant permettre à leurs membres d'accomplir leurs missions pleinement et dans de bonnes conditions”, dira-t-il.

M. Adli a appelé, concernant le déroulement de la campagne électorale, à “agir en toute équité avec l'ensemble des partis et des candidats” et à “mettre à leur disposition des salles dotées des moyens nécessaires pour l'animation de leurs meetings électoraux”. Le même responsable a ajouté qu'en plus du guide de l'électeur, un guide des candidats a

également été confectionné pour permettre aux candidats de s'informer de leurs droits et devoirs.

Inscrite dans le cadre d'une série de rencontres régionales initiées par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, en prévision de la prochaine élection présidentielle, cette rencontre régionale a regroupé les directeurs de la réglementation et des affaires générales (DRAG) et de l'administration locale (DAL), et les chefs de daïras des wilayas d'Ouargla, Ghardaïa, El-Oued et Laghouat.

Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a, auparavant, visité le siège d'une antenne administrative de la commune d'Ouargla, siège à la cité “24-Février”, ainsi que le centre national de la formation des personnels des collectivités locales, où il s'est informé des conditions de formation.

Il s'est également enquis au niveau du siège de la wilaya d'Ouargla de l'état des préparatifs, aux plans humain et matériel, de la prochaine échéance électorale. Le fichier électoral de la wilaya d'Ouargla compte 291.674 électeurs et électrices, inscrits au niveau de 174 centres de vote, coiffant 641 bureaux de vote, dont trois bureaux mixtes et deux bureaux itinérants à Raoudh El-Baguel et Berkai (daïra d'El-Borma), selon les services de la DRAG.

CROISSANT - ROUGE ALGÉRIEN :

L'Assemblée générale élective se tiendra aujourd'hui et demain

Le Croissant-Rouge algérien (C-RA) tiendra son Assemblée générale élective (AGE) aujourd'hui et demain à Alger, avec la participation de près de 300 délégués représentant les 48 wilayas du pays, indiquait hier un communiqué du ministère de la Solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.

Le Croissant-Rouge algérien

tiendra son assemblée générale élective, sous l'égide de la commission interministérielle chargée de l'organisation de cette assemblée, présidée par le ministère de la Solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, précise le communiqué.

L'objectif «essentiel» de cette AGE est de permettre au Croissant-Rouge algérien

«le renouvellement de ses instances dirigeantes nationales, conformément aux textes qui le régissent», souligne-t-on dans le communiqué. Outre les 300 délégués du C-RA, l'Assemblée générale élective verra la participation des représentants des doyens ainsi que des jeunes de cet organisme à caractère humanitaire.

LAMAMRA L'A CONFIRMÉ À PARTIR DU CAIRE : Des organisations internationales participeront au processus d'observation du scrutin

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a annoncé hier au Caire que plusieurs organisations internationales, dont l'Algérie est membre, ainsi que l'Union européenne ont décidé d'envoyer des missions d'observation de l'élection présidentielle du 17 avril prochain. «Parallèlement à la mission de la Ligue arabe qui regroupe 110 observateurs, l'Union africaine a décidé de déployer 200 observateurs pour le suivi du scrutin présidentiel», a précisé M. Lamamra dans une déclaration à l'issue de la signature d'un accord sur la mission des observateurs de la Ligue arabe pour l'élection présidentielle.

Il a ajouté que les observateurs étaient attendus la semaine prochaine à Alger, soulignant que l'Organisation de la coopération islamique (OCI) déplacera également plusieurs personnes pour assurer la mission d'observation. L'Union européenne et les Nations unies seront représentées par deux groupes d'experts qui assureront le suivi technique de l'élection, a poursuivi le chef de la diplomatie algérienne.

M. Lamamra qui prend part à 141^e session ordinaire du Conseil des ministres de l'organisation panarabe, dont les travaux ont débuté hier dans la capitale égyptienne, a indiqué que des personnalités internationales indépendantes de France, d'Italie, de Belgique et d'Espagne notamment, étaient également attendues pour l'observation du processus électoral à Alger et dans tout le territoire national.

Concernant l'intérêt de la Ligue arabe pour les échéances électorales en Algérie, il a soutenu que l'expérience algérienne était toujours prise comme exemple même sur le plan technique en ce qui concerne la maîtrise de l'organisation et la répartition judicieuse des tâches outre l'aspect administratif lié aux commissions chargées de l'observation, de la supervision et de l'organisation des élections.

PARLEMENT

Session de formation spécialisée au profit des journalistes

Une session de formation a débuté hier au siège de l'Assemblée populaire nationale (APN) au profit des journalistes des secteurs publics et privés concernés par la couverture de l'activité parlementaire. Cette session, la troisième du genre organisée par l'APN en collaboration avec les ministères de la Communication et des Relations avec le Parlement, durera jusqu'au 16 mars en cours et sera sanctionnée par la remise de diplômes aux journalistes concernés.

Mme Salima Othmane, vice-présidente de l'APN, chargée de l'informatique, la formation et la culture, a indiqué que l'objectif de cette formation était de permettre aux journalistes de renforcer leurs connaissances dans le domaine parlementaire et, par conséquent, de contribuer à la consolidation de la relation de confiance existante entre l'institution législative et le secteur de l'information et de la communication.

“La spécialisation dans le presse s'avère nécessaire et égard à son importance dans la consécration du professionnalisme”, a indiqué l'intervenante. Pour sa part, le directeur général de la formation et des études législatives à l'APN, Boualem Tatah, a mis en exergue l'importance de cette formation qui a pour objectif d'enrichir les connaissances des journalistes pour mieux accomplir leur mission. Cette initiative, a-t-il indiqué, s'inscrit dans le cadre de l'ouverture de l'institution législative sur le monde de la communication et de la spécialisation des journalistes désireux de renforcer leurs connaissances dans ce domaine.

Organisée sous le thème “Le journaliste à l'aube de l'Internet”, cette session de formation verra l'animation de plusieurs interventions sur des thèmes liés à l'information et la communication, dont «Le processus législatif», «La diplomatie parlementaire» et «Le processus de la loi de finances en Algérie».

APS

DOUANES

«Les règles d'origine», thème s'un séminaire le 18 mars à Alger

La Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) organise le 18 mars à Alger un séminaire sur les règles d'origine, avec le concours du ministère du Commerce et la Direction générale des Douanes.

Cette rencontre vise à informer les intervenants dans le commerce extérieur sur la notation de l'origine des marchandises qui constitue la nationalité du produit suivant des principes universellement admis et en référence à des dispositions spécifiques appliquées pour déterminer le pays d'où vient le produit, indique la Caci sur son site web.

L'origine du produit, avec l'espèce (classification) et la valeur, constituent les éléments essentiels pour la déclaration auprès des services des douanes, précise la chambre, relevant que «l'origine permet de déterminer le niveau de perception des droits de douanes et l'application éventuelle de mesures de politique commerciale».

La question des règles d'origine est d'actualité, puisque elles sont devenues un élément incontournable du système commercial actuel et plusieurs accords régionaux de commerce sont en cours de négociation en vue d'une harmonisation de ces règles.

Les règles d'origine permettent également une application correcte des accords préférentiels, ce qui favorise le développement du commerce et encourage l'investissement.

ALGÉRIE - ALLEMAGNE

L'Algérie dans le «Top-10 des participants» à la Bourse internationale du tourisme du tourisme

L'Algérie a été classée dans «TOP-10 des participants» à la 48^e édition de la Bourse internationale du tourisme (ITB) qui se tient en Allemagne du 5 au 9 mars.

Cette distinction a été décernée à l'Algérie suite à un classement effectué à la clôture des journées professionnelles, organisées lors de cette manifestation.

L'ITB-Berlin qui constitue le «plus grand carrefour mondial» dans le domaine touristique, est l'un des rendez-vous les «plus importants» auquel prennent part les opérateurs touristiques des quatre coins du monde. Elle regroupe des représentants de l'Organisation mondiale du tourisme et plus de 10.000 exposants de 188 pays. Lors de la précédente édition, 110.000 visiteurs avaient été recensés par l'ITB.

La participation de l'Algérie à cette manifestation mondiale s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'aménagement touristique qui encourage la présence algérienne dans les différentes manifestations internationales, selon le ministère du Tourisme et de l'Artisanat.

La participation de l'Algérie à l'ITB, représentée par l'Office national du tourisme, vise à «mettre en exergue les atouts touristiques de l'Algérie et faire connaître la destination Algérie», selon la même source.

Cette manifestation a été aussi une occasion pour prendre connaissance de la situation générale et des tendances futures de la dynamique touristique à travers le monde.

APS

M. NOURI L'A AFFIRMÉ HIER : Fermeture de 10 laiteries impliquées dans le détournement de poudre de lait

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelwahab Nouri, a fait état hier à Alger de la fermeture de 10 unités de production laitière et dérivés impliquées dans le détournement de poudre de lait pour la fabrication de produits non conventionnels.

«Les investigations ont confirmé l'implication de 10 laiteries dans le détournement de poudre de lait au profit de produits non conventionnels.

Ces unités ont été définitivement fermées pour infraction à la loi», a déclaré M. Nouri en marge de la réunion d'évaluation des contrats de performance du secteur de l'agriculture, précisant que les investigations se poursuivent pour d'autres unités qui seront fermées si leur implication était avérée. Le cahiers des charges liant l'Office national interprofessionnel du lait (ONIL) aux laiteries fait obligation à ces dernières d'utiliser la poudre de lait dans la production du lait pasteurisé en sachet (25 DA) subventionné par l'Etat.

Plusieurs wilayas du pays, dont Alger, ont connu durant le début de l'année en cours une perturbation dans



la distribution accompagnée d'une hausse des prix des produits dérivés.

Cette perturbation est due, selon les professionnels de la filière lait, à une hausse des prix de la poudre sur le marché mondial et aux dysfonctionnements dans le réseau de distribution.

Selon les données présentées lors de la réunion d'évaluation, les wilayas de Sétif, Sidi Bel-Abbès et Skikda ont réalisé 19% de la production nationale, 650 communes ont réalisé 80% de la production nationale.

Le ministre a ajouté que l'Algérie comptait parmi les plus grands consommateurs de lait avec des quantités dépassant annuellement les 5 milliards de litres et une moyenne de consommation de 143 litres de lait par personne et par an contre 150 litres dans les grands pays producteurs de

lait. M. Nouri a affirmé que son secteur comptait engager d'importants investissements dans l'élevage de vaches laitières dans le cadre d'un programme de partenariat algéro-britannique insistant sur l'encouragement de l'Etat à tous les investisseurs dans la filière lait. Il a indiqué que l'Algérie s'intéressait au développement des exploitations spécialisées dans la production de lait dans les wilayas de Souk Ahras et Relizane, puis dans les wilayas de Batna et de Sétif dans le cadre d'un partenariat international.

Concernant la grève des éleveurs de bovins dans les wilayas de Tizi-Ouzou pour revendiquer la révision du prix du lait, le ministre a réaffirmé la détermination de l'Etat à prendre en charge cette catégorie et à l'accompagner pour trouver des solutions à ses préoccupations.

M^E KSENTINI

L'institution d'un fonds pour les femmes divorcées, une «avancée considérable»

L'institution d'un fonds destiné aux femmes divorcées ayant des enfants mineurs à charge est une «avancée considérable», permettant à cette frange de la société d'être à l'abri des démarches fastidieuses pour le recouvrement de la pension alimentaire destinée à assurer l'entretien de leurs enfants, a indiqué hier le président de la Commission nationale consultative de promotion et protection des droits de l'homme (CNCPPDH).

«Avec l'institution de ce fonds, les femmes divorcées ayant la garde d'enfants seront à l'abri de toutes les démarches fastidieuses et décourageantes qu'elles affrontent jusqu'à présent», a précisé Me Ksentini qui était «L'invité de la Rédaction» de la Chaîne III de la Radio algérienne.

Il a expliqué que ce fonds sera «extrêmement utile», car, a-t-il expliqué, «il épargnera aux femmes divorcées ayant des enfants à charge d'aller devant les tribunaux, avec des affaires renvoyées de multiples fois, et d'être entendues dans les services de police et surtout le jour de l'audience où l'intimité familiale sera dévoilée».

Il a relevé, en outre, qu'avec ce fonds, «l'Etat se substituera au père en payant la mère et disposera d'une action réciproque



contre ce père défaillant.

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, avait instruit samedi, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme, le gouvernement d'engager une réflexion sur la possibilité d'instituer un fonds destiné aux femmes divorcées ayant des enfants mineurs à charge.

Rappelant l'amendement du Code de la famille ayant permis d'introduire davantage d'égalité entre les conjoints, une meilleure protection des enfants mineurs et plus de cohésion familiale, le chef de l'Etat avait fait observer que ce code «reste néanmoins per-

fectible sur certains aspects matériels, comme les difficultés rencontrées par certaines mères divorcées ayant obtenu la garde des enfants mineurs, pour le recouvrement de la pension alimentaire destinée à assurer l'entretien de ces enfants».

Le rapport US sur les droits de l'homme en Algérie est «excessif»

M. Farouk Ksentini, a qualifié par ailleurs, le récent rapport du département d'Etat américain sur les droits de l'homme en Algérie d'«excessif», affirmant que la liberté d'expression et du droit de manifester «existent» dans le pays.

«Ce rapport est excessif. La liberté d'expression existe en Algérie. Elle n'est peut-être pas totale, mais elle existe», a indiqué M. Ksentini qui était «L'invité de la Rédaction» de la chaîne III de la Radio algérienne.

«Il n'y a qu'à consulter la presse écrite et vous verrez que les gens s'expriment comme ils l'entendent et sans aucune limite ou autocensure», a-t-il précisé. Me Ksentini a, toutefois, relevé l'existence de secteurs, autres que la presse écrite, «qui ne sont pas suffisamment ouverts comme les médias publics».

«Je pense que de nouvelles dispositions vont aller dans le sens de l'ouverture des médias lourds», a-t-il dit, rappelant que plusieurs chaînes de télévisions privées ont vu le jour en Algérie.

Concernant le droit à manifester en Algérie, Me Ksentini a indiqué que, conformément à la loi, il est interdit de manifester. «Qu'elle soit bonne, mauvaise ou injuste, il faut respecter la loi. L'ordre public est important», a-t-il soutenu.

Il a, néanmoins, souligné la nécessité de «changer» cette loi, en demandant au législateur de «procéder à certaines abrogations comme cela se passe dans tous les pays démocratiques».

LIGUE ARABE - ALGERIE

Lamamra rencontre ses homologues en marge du Conseil des ministres arabes des Affaires étrangères



Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a rencontré ses homologues arabes en marge de sa participation aux travaux de la 141^e session du Conseil des ministres arabes des Affaires étrangères, qui se tient au siège de la Ligue arabe au Caire.

M. Lamamra s'est ainsi entretenu avec son homologue du Sultanat d'Oman, Youcef Ben Alaoui Ben Abdallah, avec lequel il a évoqué les relations bilatérales, la tenue prochaine à Mascate de la commission mixte algéro-omanaise, ainsi que les développements de la situation dans le monde arabe, notamment la crise syrienne, et l'ordre du jour du Conseil des ministres arabes des Affaires étrangères. Le chef de la diplomatie algérienne s'est également entretenu avec le vice-président du Conseil des ministres, ministre des Affaires étrangères

de l'Etat du Koweït, Cheikh Sabah Al-Khaled. Les deux parties ont échangé leurs vues sur la situation dans le monde, notamment les récents développements de la crise syrienne après la Conférence de Genève 2, appelant à la poursuite des efforts pour une solution politique. Les deux ministres ont en outre passé en revue les préparatifs du sommet arabe, prévu les 25 et 26 mars au Koweït. M. Lamamra a souligné que l'Algérie était prête à apporter sa contribution à la réussite du sommet. Abordant les relations bilatérales, les deux ministres se sont félicités de la dyna-

mique qu'elles connaissent et ont exprimé leur volonté de les renforcer davantage.

M. Lamamra a, par ailleurs, rencontré hier matin le secrétaire général de la Ligue arabe, Nabil El-Arabi, avant la signature de l'accord relatif à la mission des observateurs de la Ligue arabe lors de la présidentielle du 17 avril.

La rencontre a porté sur la participation de la mission à cette échéance électorale, les questions arabes d'actualité et l'ordre du jour de la réunion ministérielle et du Sommet arabe prévu à la fin du mois au Koweït.

M. Lamamra rencontre au Caire le ministre des Affaires étrangères sud-soudanais

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a rencontré hier au Caire, en marge des travaux du Conseil des ministres arabes des Affaires étrangères, son homologue du Soudan du Sud, Bernaba Benjamin, qui lui a présenté un exposé sur les événements en cours dans son pays.

Les deux parties ont examiné les moyens d'établir une coopération fructueuse entre les deux pays dans les différents domaines, notamment l'aide que peut apporter l'Algérie à l'Etat du Soudan du Sud en ma-

tière de développement de l'industrie pétrolière, de la formation et de tourisme, ainsi que de contribution à la formation des cadres dans ce jeune Etat.

Le ministre des Affaires étrangères sud-soudanais a annoncé que son pays avait décidé de désigner un ambassadeur auprès de l'Algérie.

A cette occasion, les deux ministres ont échangé les invitations pour des visites mutuelles à Alger et Juba dans le cadre du renforcement de la coopération entre les deux pays.

Un accord entre l'Algérie et la Ligue arabe sur la mission des observateurs de la Ligue lors de la présidentielle

Un accord entre la Ligue arabe et l'Algérie sur la mission des observateurs de la Ligue lors de la présidentielle du 17 avril prochain a été signé hier au siège de l'organisation panarabe au Caire. L'accord a été signé par le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, et le secrétaire général de la Ligue arabe, Nabil Al Arabi, en présence de Mohamed Sbih, chef de la mission des observateurs désigné par le secrétaire général, de hauts responsables de la Ligue et des membres de la délégation algérienne.

Cet accord porte sur la participation des observateurs de la Ligue arabe à l'élection présidentielle en Algérie, aux côtés d'observateurs de l'Union africaine (UA), de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), de

l'Union européenne (UE), de l'ONU, outre les observateurs locaux en vue de «garantir la transparence de cette échéance présidentielle», a déclaré M. Lamamra dans une allocution prononcée à cette occasion.

Toutes les mesures prises par l'Algérie «conforment» le processus démocratique dans le pays, a souligné le chef de la diplomatie algérienne qui souhaite que la présidentielle du 17 avril soit «une fête démocratique».

Dans ce cadre, M. Lamamra a salué l'expérience de la Ligue en matière d'observation de l'opération électorale, tant dans le monde arabe qu'à l'extérieur.

Pour sa part, Nabil Al Arabi a rappelé qu'il ne s'agissait pas de la première participation de la Ligue arabe qui en transmettra une copie au gouvernement algérien.

Algérie, ajoutant que l'organisation a assuré l'observation d'élections parlementaires et présidentielles dans plusieurs pays arabes et autres pays à l'instar de la Géorgie et de l'Équateur. La Ligue arabe veut, à travers cette mission, «s'adapter aux mutations démocratiques dans nombre de pays arabes», a-t-il dit.

La mission de la Ligue arabe aura à observer toutes les étapes du processus électoral, sous la supervision du chef de la mission, stipule l'accord. Les autorités algériennes s'engagent à faciliter la tâche de la mission.

Au terme de l'élection, la mission soumettra le rapport de son chef au secrétaire général de la Ligue arabe qui en transmettra une copie au gouvernement algérien.

ALGÉRIE-TUNISIE:

La situation dans les deux pays et la région passée en revue

Le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, et l'ambassadeur de Tunisie à Alger, Mohamed Nadjib Hachana, ont passé en revue «la situation dans les deux pays et les défis qui se posent à la région», a indiqué hier un communiqué du Conseil de la nation. L'ambassadeur de Tunisie a rendu au président du Conseil de la nation une visite au terme de sa mission en Algérie, précisent-t-on de même source.

Les deux parties ont mis en avant «la concertation permanente entre les responsables traduisant la ferme volonté politique d'édifier des relations exemplaires basées sur les facteurs de rapprochement et liens fraternels engrangés entre les peuples algérien et tunisien», ajoute le communiqué.

Les deux responsables ont également «évoqué les relations bilatérales séculaires entre les deux pays à tous les niveaux et se sont félicités du niveau de coopération.

Ils ont en outre salué «la volonté de développer la coopération et la hisser dans tous les domaines au mieux des intérêts des deux peuples frères», conclut le communiqué.

ALGÉRIE - JAPON

Tokyo souhaite coopérer étroitement avec l'Algérie pour le maintien de la stabilité au Sahel

Le Japon souhaite coopérer «étroitement» avec l'Algérie pour le maintien de la stabilité dans la région du Sahel, a indiqué, hier le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères de ce pays, chargé du Moyen-Orient, de l'Europe et de l'Amérique, Nobuo Kishi.

«Nous avons fait une évaluation de la situation au Sahel, et le Japon souhaite coopérer étroitement avec l'Algérie pour le maintien de la paix et la stabilité dans cette région», a souligné Nobuo Kishi, à l'issue de l'audience que lui a accordée le ministre délégué, chargé des Affaires maghrébines et africaines, Majid Bouguerra.

Par ailleurs, le ministre délégué du Japon, qui effectue pour la première fois une visite en Algérie, a tenu à «féliciter l'Algérie» suite à l'intervention des forces de sécurité à Tigray, lors de l'attentat terroriste qui avait ciblé la base gazière en janvier de l'année dernière.

M. Kishi a précisé que «le Japon continuera à travailler et à coopérer avec l'Algérie» émettant le vœu que cette visite «puisse accélérer le processus de consolidation de la coopération entre les deux pays» qui entretiennent des relations d'amitié de longue date.

ALGÉRIE - ALLEMAGNE

La 4^e session de la Commission mixte se tiendra le 12 et 13 mars à Alger

La 4^e session de la Commission économique mixte algéro-allemande se tiendra mercredi et jeudi prochains à Alger, en vue de renforcer la coopération et le partenariat entre les deux pays, apprend-on hier auprès du ministère du Développement industriel et de la promotion de l'investissement.

Au menu de cette rencontre, qui sera coprédisée par le ministre du Développement industriel, Amara Benyoune, et le secrétaire d'Etat au ministère fédéral allemand des Affaires économiques, Stefan Kapferer, «la consolidation des relations économiques entre les deux pays et le renforcement des partenariats entre les opérateurs».

Lors de cette réunion, à laquelle une quarantaine d'entreprises allemandes de différents secteurs prendront part, il est prévu une réunion des experts algériens et allemands qui se pencheront sur les différents aspects de la coopération sectorielle bilatérale, précise-t-on de même source.

Il est prévu jeudi la tenue d'un Forum économique algéro-allemand durant lequel se tiendront des rencontres bilatérales (B2B) entre des entreprises algériennes et allemandes pour «établir des contacts et d'éventuels partenariats économiques dans les différents domaines et notamment dans les filières stratégiques à investir». Les travaux de cette commission mixte seront consignés dans un procès-verbal, selon le ministère. La commission mixte algéro-allemande a été créée à Berlin en décembre 2010 lors de la visite officielle du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, en Allemagne.

APS

CONFÉRENCE SUR LA MÉDECINE GÉNÉRALE, HIER AU FORUM DE DK NEWS

La médecine générale deviendra-t-elle une spécialité médicale ?

- Ils sont 36000 médecins généralistes en Algérie



Ph. Medjidi Nait Kaci

Des médecins généralistes ont appelé hier à Alger à l'inscription de la médecine générale et de famille comme spécialité à part entière, pour la réhabilitation de cette partie de la médecine.

"La médecine générale doit être un choix et non une obligation pour les étudiants en médecine. Cette spécialité doit être intégrée comme discipline parmi les autres spécialisations médicales, pour une meilleure harmonisation et performance des soins dans les structures hospitalières", a précisé le Dr Redouane Hadjii, président de la Société algérienne de médecine générale (SAMG), lors d'une conférence-débat, organisée au forum du quotidien DK-News.

Le Dr Hadjii a estimé que la spécialisation en médecine générale pourrait redonner confiance aux malades qui opteront ainsi, en premier lieu, pour le médecin généraliste au lieu du spécialiste et désengorger par la même les CHU. Il a ajouté à ce propos que 80 % des soins qui se font dans les CHU sont des soins de premières instances et pourraient donc se faire dans les établissements

de proximité, par des médecins généralistes.

Selon le même intervenant, l'harmonisation du système de la santé ne peut se faire que par une graduation des soins et la répartition équilibrée des tâches médicales.

Le conférencier a rappelé dans ce sens que l'Algérie comptait pas moins de 36.000 médecins généralistes, ajoutant que l'ensemble de ces praticiens pouvaient être un atout majeur pour réorganiser le système national de santé. Intervenant sur la formation médicale, le directeur de la formation au ministère de la Santé, le Pr Moussa Arada, a souligné que les professionnels de la santé devaient être réévalués régulièrement et bénéficier de cycles de formation continue.

Il a ajouté dans ce sens que la médecine évoluait et que les praticiens devaient être au courant des nouveautés en

matière de médicaments, technicités et appareils médicaux.

Le Pr Arada a considéré que la médecine générale était "la colonne vertébrale" du système sanitaire, mentionnant que c'est à travers le renforcement de cette discipline qu'on pouvait développer une médecine de proximité. De son côté, le Dr Abdelghani Benhabla, membre de la SAMG a estimé que la médecine générale devait faire l'objet d'une formation spécifique intégrant le volet théorique et le côté pratique, à la fois dans les centres hospitalo-universitaires et en ambulatoire (à l'extérieur du CHU).

Il a rappelé que le médecin généraliste devait avoir une formation globale pour pouvoir orienter le malade par la suite vers la spécialité adaptée.

APS

H24 !



Said Abjaoui

Médecine générale, médecine de famille. Le lien n'est pas souvent bien fait, et pourtant, c'est partout dans le monde qu'on rattache la santé de famille à médecin de famille. Dès la première alerte, on s'adresse au médecin de la famille. C'est celui qui est toujours disponible à toute heure de jour comme de nuit pour sa clientèle habituelle. Il intervient en amont et aval de l'acte du spécialiste, en n'oubliant pas que le médecin de famille est celui qui a adressé le malade à son confrère le spécialiste. Il est utile et bien utile que les populations le sachent. C'est dans cet objectif que les médecins généralistes, qui ont créé la Société algérienne des médecins spécialistes et dont le président est le docteur Hadjii Redouane, ont été invités pour en débattre avec la presse.

Le besoin se ressentant de bien connaître et de faire connaître ce que représente le médecin de famille, le Forum du quotidien DK News a donc adressé son invitation pour débattre justement de la mission du médecin de famille au professeur Arada Moussa, directeur chargé de la formation au ministère de la Santé, au docteur Hadjii Redouane, président de la Société algérienne de médecins de famille, au docteur Abdelhak Belhabla, responsable de la wilaya d'Alger et au docteur Feknous Meriem, responsable de la wilaya

d'Alger. La santé n'est pas uniquement du ressort du médecin. Elle dépend de tout l'environnement.

Comment est approché le médecin de famille, où plutôt le médecin généraliste? Comment est-il perçu par la Société algérienne des médecins généralistes ? D'abord, le médecin généraliste est «médecin de premier recours». C'est lui qui prend en charge le patient «dans sa globalité». Il «assure» la continuité des soins dans le temps. Il s'inscrit dans un «réseau de soins structuré». «La formation du médecin généraliste est spécifique, elle est hospitalière et en soins primaires ambulatoires de proximité». Elle doit être de «qualité». Cette formation de qualité adaptée aux besoins doit se «poursuivre

tout au long de la carrière professionnelle du médecin». C'est le médecin généraliste qui l'organise avec l'aide de toute la communauté médicale pour répondre à ses missions.

Les médecins généralistes ont créé la Société généraliste de médecine générale qui doivent s'organiser au sein d'une société savante : la Société algérienne de médecine générale, dans le respect des textes et de la réglementation. Cette société œuvrera à développer les spécificités de la pratique médicale du médecin généraliste au niveau du soin, de la recherche et l'enseignement aussi bien au cours de la formation médicale initiale que continue.

Elle travaillera en collaboration étroite

avec les sociétés savantes des autres disciplines. Cette société sera un partenaire des autorités et en particulier du ministère de la Santé, des caisses de sécurité sociale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Parmi les recommandations, il y a celle qui consiste à vouloir que les universités algériennes en général et les facultés de médecine en particulier esquissent le profil du médecin généraliste tenant compte des besoins de santé de la société algérienne et identifier les «ressources professorales hospitalières mais également de 1^{re} ligne susceptibles de prendre en charge cette formation initiale et continue, en collaboration avec les associations de formation médicale continue».

Concernant la formation du personnel de la santé, il a été enregistré un manque de 13000 aides soignants, non recrutés alors que le budget existe. Il y en d'ailleurs 140 000 postes ouverts et non occupés à travers la Fonction publique sur tout le territoire national.

Tous ces postes doivent impérativement être pourvus avant la date d'aujourd'hui 10 mars. Quant au ministère de la Santé, les postes ouverts mais non pourvus au nombre de 13000 viennent d'être pourvus sur concours. 6500 sont en stage et le reste, soit également le même nombre rejoindra le premier groupe. Le ministère de la Santé s'est inscrit dans les délais.

A l'écoute de la famille

O. Larbi

Le président de la Société savante de médecine générale docteur Hadjij Réduouane et ses collègues les docteurs des structures de proximité de Cherarab et Bouzaréah, les docteurs Belhamla et Feknous ont défendu l'idée d'une médecine générale familiale et professionnelle.

Ils se sont fait les porte-parole d'une médecine polyvalente, qui doit devenir une spécialité. Après avoir exposé les différentes étapes raisonnées de cette approche par les anglo-saxons qui en sont arrivés à la définir comme médecine de proximité qui s'intéresse à la famille et non pas seulement à la personne car elle prend en compte tous les aspects de la maladie, du milieu, des relations sociales.

Des études ont montré que c'est une médecine de 1^{er} rang : sur 1000 personnes, seulement un échantillon de 15 à 25 consulte un spécialiste et 1 seul arrive à l'hôpital.

Cette démonstration est suffisante pour mettre en relief l'efficacité du médecin généraliste.

Le docteur Hadjij a ensuite mis en évidence la variété des spécialités médicales externalisées (de l'hôpital) : médecine scolaire, des cités universitaires, des prisonniers, du travail, de la Protection civile, etc.

Chacune s'adresse à des individus à un moment donné, dans des circonstances données. Il ajoute qu'en milieu hospitalier, le médecin s'adresse à un malade couché, avec le minimum d'échanges utiles.

Le médecin généraliste de famille pratique une médecine différente fondée sur l'écoute et l'échange le plus positif, il s'intéresse à l'histoire de la maladie. M. Hadjij dit vouloir agir de concert avec toute la profession pour faire en sorte que la formation des médecins généralistes par vocation et non par défaut soit une formation de spécialité qui soit enseignée par des spécialistes qui traduisent en pratique les principes de la médecine générale familiale de proximité, polyvalente et professionnelle capable de réduire le coût national de la santé. La formation doit aboutir à la spécialisation en médecine générale.

«Les 36 000 médecins généralistes, les professionnels de santé de premier rang, sont ceux qui prennent en charge, diagnostiquent, prescrivent des médicaments,



orientent et suivent leurs patients tout au long du parcours pour recouvrir la santé. Ils sont les premiers découvreurs de maladies graves et invalidantes, des cancers et des diabètes, des hypertension artérielle, des maladies rares... Pour être plus performants les médecins généralistes doivent avoir une formation spécialisée différente de celles de l'hôpitalo-universitaire tout en utilisant des outils et appareils communs. La formation doit être externalisée, son programme de cours et de modules également.

Les 36 000 en activité qui rendent des services, qu'aucune défaillance ne peut occulter, seront versés dans un système de formation continue et de perfectionnement qui portera la médecine générale familiale algérienne à des niveaux exigés par les normes internationales.

A la suite du docteur Hadjij, le professeur Moussa Arada chargé de la formation au ministère de la Santé et de la réforme hospitalière a mis l'accent sur l'idée que le secteur de la santé est un en Algérie : «Il n'y a pas une médecine publique et une médecine privée».

Il y a la pratique de la médecine dans des secteurs différents régis par des lois et règlements différents. Les préoccupations fondamentales sont les mêmes : la santé des Algériens. Cette initiative de la Société algérienne de médecine générale entre parfaitement dans la démarche des pouvoirs publics : une «médecine de qualité partout pour tous.» Les «Assises de la santé» qui

se tiendront les 2 et 3 avril rassembleront toutes les parties pour réussir un nouveau départ pour que la santé algérienne retrouve qualité et efficacité.

Le professeur Arada est sensible à la démarche de la SAMG qui participe déjà au perfectionnement des médecins généralistes en organisant des séminaires et des journées de formation complémentaire.

«Le médecin généraliste est la base, la colonne vertébrale de tout le système de santé, parce qu'il assure la couverture de l'ensemble du territoire national».

Le spécialiste ne remplace jamais le généraliste. Les 2 et 3 avril nous allons discuter d'un «projet global d'un système de santé» dans lequel s'inscrit la «réhabilitation du médecin généraliste» et de toute la chaîne de soins qui implique les aides-soignants, les infirmiers, les sages-femmes, les gestionnaires. On a dénombré 300 spécialités à l'hôpital Mustapha. Les spécialités enseignées dans nos instituts de médecine sont au nombre de 60 sans parler des pharmaciens et des chirurgiens-dentistes.

La médecine algérienne sortira au soir du 3 avril avec des orientations qui associeront tous les professionnels de santé. Elles poseront les questions des ressources humaines et des moyens : l'anticipation pour redevenir une médecine capable de couvrir les besoins, de se hisser au niveau des meilleures.»

La professionnalisation, échelon supérieur du sacerdoce.



Professeur Arada Moussa, directeur de la formation au ministère de la Santé



Dr Feknous Naïma, membre de la Société algérienne des médecins généralistes.



Dr Belhabla, responsable de la wilaya d'Alger.



R.Rachedi

La consolidation de la collaboration entre médecins généraliste et spécialiste améliorera la prise en charge des malades

Le médecin généraliste joue un rôle important dans le dépistage précoce, la prise en charge, le suivi et l'accompagnement des patients atteints de pathologies lourdes telles que le cancer, le diabète, et autres maladies non transmissibles, ce qui augmente considérablement leur durée de vie. C'est en tout cas ce qui se fait dans les pays développés. «Dans notre pays, le circuit de prise en charge des patients est défaillant. Une fois dépisté par le médecin généraliste, le malade est orienté vers un spécialiste pour des examens complémentaires. Dès que le diagnostic est établi, le malade devrait en principe retourner, dossier médical en main, vers son médecin traitant afin que ce dernier puisse le suivre toute au long de son traitement. Or chez nous, une fois sorti du cabinet du médecin généraliste, le patient n'y

remet plus jamais les pieds» a déclaré en marge du Forum le Dr Feknous Naïma, médecin généraliste à l'EPSP de Bouzaréah.

D'après l'intervenante, en plus de dévaloriser le rôle et le travail du médecin généraliste, le non-respect du circuit de prise en charge médicale, a de graves conséquences sur l'état de santé des malades. A cet effet, le Dr Feknous a appelé les médecins spécialistes et généralistes à davantage de collaboration afin d'améliorer au mieux la prise en charge sanitaire des citoyens.



Dr Hadjij Redouane, président de la Société algérienne des médecins généralistes.

BOEING

DISPARU DE MALAYSIA AIRLINES: «Possibilité» que l'avion disparu ait fait demi-tour après son décollage

L'armée de l'air malaisienne a évoqué hier la «possibilité réelle», en s'appuyant sur des analyses radars, que l'avion de Malaysia Airlines disparu depuis samedi ait fait demi-tour peu après son décollage.

Il existe une possibilité réelle que l'avion ait fait demi-tour», a déclaré le chef de l'armée de l'air malaisienne, le général Rodzali Daud, ajoutant: «Une des hypothèses est qu'il revenait vers Kuala Lumpur» d'où il avait décollé avec 239 personnes à son bord à destination de Pékin. Le général a indiqué que le scénario d'un demi-tour «est corroboré par la surveillance radar civile».

Le PDG de Malaysian Airlines, Ahmad Jauhari Yahya, a émis des doutes quant à cette hypothèse, faisant valoir que les alarmes de l'avion se seraient déclenchées en cas de déviation du plan de vol.

Les opérations de recherche maritimes et aériennes n'ont pour l'instant pas permis de localiser l'appareil de Malaysia Airlines.

L'avion semble avoir perdu le contact avec le contrôle aérien quelque part entre l'est de la Malaisie et le sud du Vietnam, sans avoir envoyé de signal de détresse.

Les autorités malaises ont néanmoins indiqué avoir étendu leur zone de recherches à l'ouest du pays, face à l'île indonésienne de Sumatra.

Un destroyer américain en route vers le Vietnam

Un destroyer de la 7^e Flotte américaine, le USS Pinckney, est en route vers la côte sud du Vietnam afin d'aider aux recherches d'un Boeing 777 de Malaysia Airlines, disparu samedi, a annoncé le Pentagone.

Le destroyer qui était en manœuvres dans les eaux internationales de Mer de Chine méridionale, pourrait se trouver dans le voisinage de l'avion disparu dans les 24 heures, a précisé le ministère américain de la Défense dans un communiqué.

Il transporte deux hélicoptères qui peuvent être équipés de matériel d'aide et de recherches.

Un avion de surveillance P-3C Orion équipé de radars et de matériel de recherches de longue portée est également sur le point de quitter la base aérienne américaine d'Okinawa au Japon.

Le vol MH370, qui transportait 227 passagers de 14 nationalités, a perdu le contact samedi avec le contrôle aérien quelque part entre l'est de la Malaisie et le sud du Vietnam, sans avoir envoyé de signal de détresse selon la compagnie.

APS

ALGER

Nabil, 35 ans, père de deux enfants, est arrêté et condamné à 5 ans de prison pour viol. Il a commis son acte sur la personne de Sabrina.

Sabrina, âgée de 26 ans, blonde aux yeux bleus, tomba rapidement amoureuse de Nabil. Au fil des jours, leur relation devient plus intime.

Un jour, les deux sont allés trop loin dans leurs ébats, à la vue du sang, la jeune fille panique, elle se rend enfin compte de l'irréparable. Sabrina perd sa virginité.

Elle aperçoit des policiers en service dans un coin de rue, elle s'élançait vers eux et leur raconte son affreux cauchemar. Conduite au commissariat, elle raconte aux policiers toute sa mésaventure.

Quelques jours plus tard, une judicieuse enquête permet de procéder à l'arrestation de Nabil.

L'accusé se retrouve devant le tribunal, il doit répondre de ses vils actes. Le président de la cour, après avoir procédé à l'identification d'usage, prie le greffier de lire l'arrêt de renvoi.

Nabil est accusé du viol de la jeune Sabrina, il nie de toutes ses forces

5 ans de prison pour le violeur



cette grave accusation déclarant qu'il n'a rien à voir dans cette affaire.

Alors de son côté, le représentant du ministère public reprend les faits et requiert huit ans de réclusion à l'encontre de Nabil.

Pour l'avocat de la défense, l'histoire de Sabrina contre son client ne

ressemble qu'à un scénario d'un film pornographique, inventé de toutes pièces.

Alors des délibérations, Nabil est condamné à 5 ans de prison ferme.

A. Ferrag

LES PRODUCTEURS DE LAIT CRIENT À L'INJUSTICE

Ils demandent l'augmentation des subventions

KAMEL NAÏT AMEUR

Les producteurs et collecteurs de lait veulent vendre leur production à 60 dinars le litre. Ils demandent du même coup à l'Etat d'augmenter les subventions qui leurs sont accordées et qui sont actuellement estimées à 12 dinars le litre. Pour faire parvenir ces doléances aux services concernés, ces derniers prévoient deux jours de grève prévu aujourd'hui lundi 10 et demain mardi 11 mars. Une caravane sera également organisée mardi. Les collecteurs et producteurs de lait viendront de Timizid en un cortège de véhicules vers le siège de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Selon les représentants de la branche, les difficultés rencontrées sont énormes. Ils dénoncent par là le rapport invraisemblable entre le prix de vente qui est de 34 DA alors que son prix de revient est estimé à pas moins de 70 DA. Les producteurs et les éleveurs se disent par ailleurs indignés du maintient, dans ces conditions, de la subven-

tion de 12,00 DA. Parmi les autres difficultés, ces derniers citent les prix exorbitants des prix de l'aliment de vache laitière qu'ils achètent à 4.000, 00 DA le quintal. Les éleveurs, de leur coté, sont contraints d'acheter le foin au prix d'un long périple dans les autres régions du pays pour payer moins de 850 dinars la bote.

Par ailleurs, ces derniers n'ont pas omis de signaler les difficultés rencontrées au niveau des assurances risques. Les assureurs ne prennent pas en considération les maladies de Brucellose et la tuberculose qui tuent pourtant un grand nombre de vaches laitières. Un grand nombre d'éleveurs ont accusé des pertes catastrophiques mais dont les assurances ne semblent guère s'en soucier.

Notons enfin que les turbulences sur le secteur de distribution du lait provoquent des pénuries récurrentes. La demande d'augmentation du prix à la vente risque également, si elle venait à être acceptée, de provoquer une augmentation du prix au consommateur qui trouve déjà exorbitants les 25 dinars.

K.N.A

BILAN MENSUEL DE LA SÛRETÉ DE WILAYA DE M'SILA : 306 affaires traitées durant le mois de février par la PJ

Les services de la Sûreté de la wilaya de M'sila ont traité durant le mois de février écoulé, pas moins de 306 affaires liées à la criminalité.

Ainsi, 363 personnes dont 15 de sexe féminin et 19 mineurs ont été impliquées dans des affaires criminelles. Selon le bilan de la police, ces délits traités durant le mois dernier ont été dominés par les affaires d'atteinte aux personnes avec 148 affaires impliquant 184 personnes, suivie par l'atteinte aux biens avec 133 affaires et 120 personnes impliquées et 25 affaires contre les biens publics impliquant 59 personnes. Ainsi, parmi les 363 personnes impliquées, 53 ont été placées en détention provisoire, 2 sous contrôle judiciaire, 9 en liberté provisoire et 297 citations directes. Pour ce qui est des affaires de drogue, les mêmes services ont traité 13 affaires impliquant 18 indi-

vidus qui ont été présentés auprès des différentes juridictions pénales de la wilaya où 8 ont été mis en détention préventive, et 10 ont fait l'objet d'une citation directe, avec la découverte et la saisie de 1,580 kg de kif traité et 6 comprimés de psychotropes. En ce qui concerne les accidents de la route pour ce mois de février, 51 cas ont été enregistrés sur le réseau urbain de la wilaya, et lors desquels 60 personnes ont été blessées et une décédée.

Selon les services de police, les causes directes de ces accidents de la route sont dues essentiellement à des erreurs humaines. Concernant le vol et la répression, les agents de l'ordre ont dressé 173 procès-verbaux et procédé au retrait de 486 permis de conduire. Aussi 24 véhicules ont été mis en fourrière.

Mouad B.

Saisie de 2 quintaux de kif à Tiaret et à Aïn-Témouchent

Une quantité de plus de 200 kilos de kif traité a été saisie, samedi, par les services de la Gendarmerie nationale, lors de deux opérations distinctes à Tiaret et à Aïn Témouchent, a-t-on appris hier auprès de ce corps de sécurité. Lors d'un service de police de la route, effectué au carrefour formé par les RN 35 et 22, dans la commune d'Aïn Tolba relevant de la wilaya d'Aïn Témouchent, les gendarmes de la brigade de sécurité routière, ont récupéré sept sacs contenant 172 kilos et 100 grammes de kif traité, a-t-on indiqué.

Cette quantité de drogue a été abandonnée sur la route par des narcotrafiquants qui ont pris la fuite, a souligné les services de la gendarmerie nationale, ajoutant qu'une enquête a été ouverte par la brigade d'Aïn Tolba pour élucider cette affaire. Par ailleurs, agissant sur renseignement, les gendarmes de la brigade de Sidi Abderrahmane et la section de sécurité et d'intervention du groupement territorial de Tiaret, ont interpellé une personne en possession de 28 kilos de kif traité, selon la même source.

BLIDA

L'hôpital Frantz Fanon à la limite de la saturation

Le Centre hospitalo-universitaire (CHU) Frantz Fanon de Blida, qui a propulsé la wilaya au rang de «pôle médical d'excellence», est à la limite de la saturation, générée par le grand nombre de malades y affluent de différentes régions du pays, selon ses gestionnaires.

En effet, en dépit de sa vaste superficie estimée à 33 ha, ce centre, englobant trois établissements sanitaires d'importance, à savoir un hôpital psychiatrique, un centre d'oncologie et un CHU de 22 services, n'arrive plus à faire face aux nombreux malades s'y rendant chaque jour. La réception immédiate de l'Institut national du rein, considérée comme l'unique structure du genre à l'échelle continentale, n'est pas faite pour arranger la situation, car le CHU sera le point de mire de milliers de malades et autres chercheurs, qui le solliciteront de toutes parts. Actuellement, chacun des trois établissements du centre détient une longue liste de malades en attente d'un rendez-vous, pour un examen médical, une radio ou une intervention chirurgicale. A titre indicatif, les responsables du centre anticancéreux signalent une liste d'attente de 2.390 malades, dont 2.000 en attente d'une radiothérapie ou de chimiothérapie.

«Les nombreuses extensions opérées pour élargir les capacités du centre oncologique, faites aux dépens de l'hôpital psychiatrique, n'ont pas suffi à satisfaire la demande considérable exprimée pour ce service hospitalier», ont déploré les responsables.

Selon les mêmes sources, deux blocs d'une surface totale de 18.500 m², relevant de l'hôpital psychiatrique ont été rattachés au centre anticancéreux. Un fait qui fut d'un impact négatif sur la qualité de la prise en charge des malades souffrant de troubles psychiques, dont le traitement recommandé par la médecine moderne, et prononcé par le Dr Frantz Fanon, lui-même, reposait sur l'exploitation de l'espace l'environnement naturel. Un concept difficile à appliquer à l'heure actuelle, à cause du nombre important de malades hospitalisés au niveau des six services de cette institution, qui s'étendait, par le passé, sur une superficie de 30 ha. Le constat de saturation est aussi valable pour les 22 services hospitaliers du CHU, à l'instar de ceux de l'ORL, de traumatologie, de neurologie, de néphrologie, ou de cardiologie, dont chacun compte un grand nombre de malades inscrits en liste



d'attente. Pour mesurer l'ampleur de la «saturation», il est loisible de constater les longues files de voitures, immatriculées dans différentes wilayas du pays, encombrant le portail d'entrée de l'hôpital, au moment où les ambulances tentent difficilement de frayer un chemin, pour sortir ou pour rejoindre l'un des services.

Une situation décrite par de nombreux visiteurs, qui ont sollicité les responsables du CHU pour l'ouverture de nouveaux accès à cet établissement, qui ne compte actuellement qu'une «unique sortie et entrée».

L'absence de places de stationnement est l'autre problème soulevé par les visiteurs de l'hôpital, dont plusieurs sont acculés à garer leurs véhicules à l'extérieur du CHU.

Un projet de route pour relier le CHU à l'autoroute Est-Ouest

Pour pallier, en urgence, cet encombrement quotidien, qui constitue une source de désagréments, tant pour les malades que pour les riverains et les employés de l'établissement, des travaux sont en cours, en vue de son raccordement à l'autoroute Est-Ouest, par un axe routier de 3,5 km. Selon ses concepteurs, le projet évitera aux personnes désirant rallier le CHU, de passer par Blida. Le seul accès existant actuellement étant la RN1.

Une plateforme d'atterrissement d'hélicoptères pour l'évacuation des accidentés de la route

Le CHU Frantz-Fanon, qui sera, prochainement, renforcé par le plus grand complexe des urgences médicales du pays, devrait, également, abriter une plateforme d'atterrissement pour hélicoptères, qui y éva-

cueront les accidentés de la route et autres malades. Le projet a été recommandé par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, lors de sa visite de travail, récemment à Blida, au cours de laquelle il avait instruit les responsables du CHU, à aménager un hélicoptère afin de faciliter le transfert des accidentés de la route et autres, vers le complexe des urgences, doté de toutes les spécialités requises en matière médicale.

L'importance de cette plateforme est, également, dictée par les encombrements «inextricables» caractérisant tout le périmètre de l'hôpital, ceci d'autant plus que la wilaya, qui est une zone de transit par excellence, requiert, plus que jamais, une meilleure prise en charge médicale de sa population, et de tous les citoyens y transitant.

Un nouveau CHU pour Blida : un besoin exprimé avec insistance

La situation actuelle du CHU est à l'origine des sollicitations de nombreux responsables de la wilaya, qui ont exprimé la nécessité d'affecter un nouveau CHU à Blida, afin de faire face au nombre considérable de malades y affluant. Le wali, Mohamed Ouchen, a d'ailleurs émis le vœu, dernièrement, lors d'une réunion avec les responsables de l'exécutif, d'une «dotation d'un second CHU à la wilaya afin d'atténuer la pression existante sur l'hôpital Frantz-Fanon».

Pour sa part, M. Yahia Dehar, directeur général de l'hôpital Frantz-Fanon, avait assuré que la wilaya dispose d'un «important réservoir de compétences humaines dans le cas où elle bénéficierait d'un nouveau CHU susceptible d'atténuer la pression, tant sur l'équipe médicale que sur les mises à disposition de cet établissement hospitalier.

CONSTANTINE

Déficit en matière de structures de santé à la nouvelle ville Ali-Mendjeli

La santé enregistre dans la nouvelle ville Ali-Mendjeli, l'une des grandes agglomérations de la wilaya de Constantine, un «déficit» en matière de structures, en dépit des efforts déployés par l'Etat, a indiqué hier à l'APS le directeur du secteur, Azzouz Assaci. La couverture sanitaire de l'ensemble des unités de voisinage de cette ville totalisant plus de 200.000 âmes reste «insuffisante», ce qui nécessite «la réalisation de six autres nouvelles polycliniques», a déclaré le même responsable, rappelant que cette agglomération dispose seulement de deux salles de soins, de deux polycliniques et d'un

hôpital d'une capacité de 120 lits.

Malgré leur dotation en équipements et matériels médicaux importants, ces structures «ne répondent pas aux besoins de toute la population, ce qui oblige les citoyens à se déplacer vers les communes limitrophes à la recherche d'une bonne prise en charge médicale», a-t-il relevé. La réalisation de six nouvelles polycliniques «permettrait, au moins d'assurer une meilleure couverture sanitaire et d'atteindre le rapport 1 polyclinique pour 25.000 habitants, un rapport qui est aujourd'hui d'une polyclinique pour 28.000 habi-

tants, a expliqué M. Assaci, faisant savoir, au passage, qu'une nouvelle école de formation paramédicale est en cours à Ali-Mendjeli depuis janvier dernier.

Il a par ailleurs affirmé, au sujet de ce futur établissement de formation, que sa construction était devenue «impérative» à Constantine, dans la mesure où les besoins de cette wilaya en personnels paramédicaux ont augmenté avec l'entrée en service de nombreux établissements de santé. Les projets de réhabilitation de six polycliniques, deux au chef-lieu de wilaya et les autres réparties sur les communes d'Ibn Badis, d'Ibn

Ziad, d'Ouled Rahmoune et de Hamma-Bouziane, sont en voie de lancement, a-t-il ajouté, soulignant que cette action est inscrite dans le cadre de la nouvelle politique initiée par le ministère de la Santé en matière de renforcement de la santé de proximité.

Mobilisant un montant estimé à 170 millions de dinars, ce programme d'envergure, lancé fin 2012, a ciblé l'ensemble des structures de santé de la wilaya notamment les établissements vétustes, a-t-il révélé, notant que les travaux de modernisation de deux polycliniques à Constantine et d'une autre à Zighoud-Youcef sont «entièrement achevés».

AÏN TÉMOUCHENT

Le problème de commercialisation des produits soulevé au Salon de la créativité féminine

Le problème de commercialisation des produits et œuvres d'artisanat réalisées par les femmes a été soulevé dimanche par les participantes au 7^e Salon de la créativité féminine à Aïn Témouchent.

Elles ont mis l'accent, à l'occasion de la clôture de cette manifestation très attendue par la gent féminine, sur les difficultés liées à la commercialisation des produits qui s'entassent au niveau de leurs domiciles ou locaux pour celles qui ont la chance d'en disposer.

«Le chainon de la vente est le plus important actuellement», ont-elles insisté, précisant qu'il se limite aujourd'hui à l'écoulement auprès d'une clientèle connue et limitée, «ce qui bloque la production artisanale à sa vitesse minimale».

C'est le cas de plusieurs exposantes d'habits artisanaux, de tissage, de couvertures, d'habits pour mariées, de tapisserie, de cuir et autres faïence, macramé. Cette situation est loin de contribuer à l'encouragement de la créativité qui ne manque pas d'atouts auprès des participantes au salon, a-t-on affirmé.

Certaines ont proposé l'implication de la Chambre de l'artisanat et des métiers pour l'écoulement des produits. D'autres ont suggéré la subvention par les pouvoirs publics d'une partie des prix de vente, ce qui encouragera l'achat par les clients.

Conscient de cette difficulté majeure, le directeur de la chambre de l'artisanat et des métiers d'Aïn Témouchent a souligné qu'il s'agit là du «talon d'Achille» de tout processus de redynamisation de l'artisanat. Les artisans soulèvent toujours, entre autres problèmes, l'absence de locaux et de matières premières et surtout la vente des produits, a-t-il indiqué.

MASCARA

Trois milliards DA pour la réalisation de la première tranche du périmètre irrigué de la plaine de Ghri

Une enveloppe financière de trois (3) milliards DA a été allouée pour la réalisation de la première tranche du projet de périmètre irrigué de la plaine de Ghri (Mascara) dont les travaux seront lancés au courant du deuxième semestre 2014, a-t-on appris auprès de la direction des ressources en eau. Selon la chef de service irrigation agricole, M^e Ould Yarou Aouali, les travaux de concrétilisation de la première tranche de ce projet, inscrit au titre du programme supplémentaire dont a bénéficié la wilaya à l'occasion de la visite du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, en janvier dernier, portent sur la réalisation, pour un délai de 15 mois, d'une conduite de transfert des eaux du barrage Ouizert (commune de Oued Taria) vers deux réservoirs de 20.000

EMPLOI : L'ANEM ne chôme pas

Plus de 52.500 placements dans le secteur économique ont été réalisés par les différentes agences de l'Anem durant les deux premiers mois de l'année 2014 à travers le pays, a-t-on appris hier à Oran auprès du directeur général de l'Agence nationale de l'emploi (Anem).

Durant les mois de janvier et février derniers, quelque 52.532 placements ont été effectués par les différentes agences régionales et locales de l'Anem, soit une progression de 16 % par rapport à la même période de 2013, ou 45.151 placements ont été réalisés", a précisé M. Mohamed Tahar Chalal, lors d'une cérémonie de lancement officiel du projet d'appui au secteur de l'emploi en Algérie (PASEA), en partenariat avec l'Union européenne (UE).

Selon lui, l'année écoulée a connu plus de 318.000 placements dans le secteur économique, réalisés à la faveur de l'extension et la réhabilitation du réseau national de l'Anem, ainsi que l'amélioration de l'offre.

Actuellement, nous avons une meilleure pénétration du marché estimée à 55 % selon une enquête récente de l'ONS en 2013. Ce taux était de 16 % en 2010", a souligné M. Chalal espérant atteindre 350.000 placements d'ici la fin 2014.

Pour le dispositif d'aide à l'insertion économique (DAIP), une augmentation de 13 % a été réalisée en matière de placement en janvier et février derniers, où 22.872 placements ont été effectués contre 20.263 placements durant la même période de l'année dernière.

Beaucoup d'efforts ont été faits en matière de modernisation et d'amélioration du service, mais beaucoup reste à faire, notamment en matière de formation, pour laquelle nous accordons une importance particulière d'où le PASEA", a-t-il encore indiqué. A ce titre, ce responsable a insisté sur l'importance du transfert d'expertise escompté à travers ce partenariat, affirmant que les résultats attendus de ce programme portent, entre autres, sur la mise en place d'un système d'information stratégique performant, une meilleure stratégie de communication, un cadre de planification à moyen terme et l'information sur le marché de l'emploi. Près de 3.000 cadres des agences régionales et locales bénéficieront de formation de plus de deux ans dans le cadre de ce projet, soit 65 à 70 pc du personnel de l'Anem. Cette formation sera organisée sur six sites, à savoir Alger, Tipasa, Oran, Tizi-Ouzou, Ghardaïa et Annaba. Environ 245 managers ont entamé cette session de formation en février dernier dans le site de Zéralda (Alger), 30 conseillers à l'emploi l'ont commencé à Annaba, et une trentaine dimanche à Oran au niveau du centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran (CNFCL). Dans le site d'Oran qui englobe les régions de Bechar, Saïda, Chlef et Oran, 565 cadres de l'agence seront formés dont des conseillers, des agents d'accueil et des animateurs de zones libres. Le projet conclu entre l'Algérie et l'Union européenne a démarré en juin 2012 par une convention de financement par un budget de 15,3 millions d'euros (14,1 millions d'euros de l'UE et 1,24 million d'euros de l'Anem).

L'objectif général de ce programme qui concerne près de 3.000 cadres, selon le chef d'équipe du côté de l'UE, Benoit Willot, est de développer les compétences des cadres de l'Anem afin d'améliorer l'intervention sur le marché de l'emploi en Algérie, de sensibiliser et de mobiliser le personnel à la dynamique de changement, ainsi que la mise à niveau des connaissances des personnels. Il porte également sur le développement de comportements nouveaux à même d'assurer une meilleure qualité des prestations aux usagers et aux partenaires. La formation concerne les managers, les conseillers à l'emploi, les statisticiens, les informaticiens, les analystes, les formateurs ainsi que les chargés de la communication.

APS

FONCIER AGRICOLE: 177.000 dossiers régularisés dans le cadre de la concession

Quelque 177.000 dossiers d'exploitants de terres agricoles privées de l'Etat ont été régularisés sur un total de 219.000 demandes pour bénéficier d'actes de concession agricole remplaçant le droit de jouissance, a indiqué hier à Alger le ministre de l'Agriculture et du développement rural, Abdelwahab Nouri.

Lors d'une réunion d'évaluation des contrats de performance à fin 2013, le ministre a précisé que ces régularisations représentent "un taux de 80%" et que les actes ont été délivrés aux bénéficiaires.

Selon M. Nouri, cette opération qui entre dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi 10/03 fixant les modalités d'exploitation des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat "sera achevée en juin 2014".

Le ministre indiqué à ce propos que des mesures immédiates seront prises afin de permettre aux agriculteurs ayant obtenu des actes de concession d'obtenir des crédits bancaires.

Il a ajouté que des instructions sont données à la Banque algérienne de développement rural (BADR) de traiter ce dossier avec les agriculteurs dans de "bonnes conditions".

D'autres facilités doivent être accordées aux investisseurs afin d'obtenir des terrains agricoles à revaloriser et créer de grandes exploitations capables de s'orienter vers la production de céréales.



viandes blanches est, quant à elle, de 4,2 millions de quintaux contre 3,6 lors de la campagne précédente alors que les contrats de performance pour 2013 prévoient 3,4 millions de quintaux.

Toujours dans le domaine de la production, il y a eu 9,4 millions de quintaux de tomate industrielle qui ont été produits contre 4,6 millions en 2011-2012 et un objectif de 6,47 pour 2013.

Par ailleurs, 118,8 millions de quintaux de produits maraîchers ont été produits sur un programme prévu de 90,1 millions de quintaux en 2013.

Quant aux agrumes, leur production a été de 12,1 millions de quintaux contre 10,9 millions l'année 2012 alors que l'objectif 2013 prévoyait 10,9 millions.

Selon le bilan du ministère, 5,8 millions de quintaux d'olive ont été produits contre 3,92 millions de quintaux lors de la campagne précédente alors que les prévisions de 2013 tablent sur 5,2 millions. Pour ce qui est des dattes, la production a totalisé 8,5 millions de quintaux en 2012-2013 et 7,89 millions de quintaux durant la campagne précédente.

LAGHOUAT

Prévision de culture de 1.800 hectares de pomme de terre saisonnière

Une surface de 1.800 hectares a été réservée pour la culture de la pomme de terre saisonnière dans la wilaya de Laghouat, au titre de la saison agricole 2013-2014, a-t-on appris hier auprès de la direction locale des services agricoles (DSA).

Une surface de 10 hectares a été cultivée depuis le début de l'opération, en février dernier, sur l'ensemble de la surface projetée. Ce qui représente un taux "très faible" qui devra être rattrapé prochainement, a affirmé la

chargée du soutien technique et du suivi de la production au niveau de la DSA, l'ingénieur Latifa Benghetas. Cette "lenteur" dans la concrétisation du projet s'explique par les appréhensions des agriculteurs d'aller vers cette activité, après leur expérience "ratée" durant les saisons précédentes quand à la commercialisation de leur production, préférant ainsi s'investir dans la céréaliculture (blé dur), dont la production est plus facile à écouler et à moindre coût, selon la même

source. Les récoltes de pomme de terre durant la période estivale, dans les zones sud de la wilaya, sur une surface de 445 hectares, ont donné lieu à total de 129.500 quintaux, avec un rendement moyen de 290 quintaux à l'hectare, a ajouté la même responsable. Un nouveau programme d'extension à 3.500 hectares des surfaces réservées à la culture de la pomme de terre sera lancé prochainement, afin de valoriser les résultats réalisés durant les années précédentes

dans la filière, notamment dans les communes d'Aflou et d'Oued-Morra, leaders dans cette activité agricole à échelle de wilaya.

La culture de la pomme de terre dans différentes régions de la wilaya de Laghouat est le fruit d'investissements d'agriculteurs venus des wilayas de l'Ouest du pays, plus précisément de celle de Mascara, ce qui a permis d'attirer les jeunes de la région vers la filière et leur faire acquérir une expérience dans le domaine.

JIJEL La portée sociale des marchés publics mise en relief lors d'un séminaire

Le marché public, au-delà de son aspect réglementaire, a une finalité sociale, notamment l'amélioration du cadre de vie, du service public et du bien-être du citoyen", a affirmé hier à Jijel un expert-formateur.

Mouloud Sabri, expert-formateur agréé, a mis en relief au cours d'un séminaire de vulgarisation de la réglementation relative aux marchés publics, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI-Igigil), "la portée économique et sociale de la conclusion des marchés publics destinés à la réalisation de projets sociaux ou économiques intéressant la collectivité locale".

Les conférencier qui a abordé "les différentes étapes traversées par le code des marchés publics" depuis l'accession du pays à la souveraineté nationale, s'est attendu sur certaines clauses "peu ou prou observées dans la conclusion de tels contrats". Selon lui, les marchés publics accordent une place importante, en Al-

gérie, au "droit dédié au développement durable". Outre les différents textes réglementaires, le code des marchés publics mentionne dans ses clauses la nécessité de respecter l'environnement et les milieux écologiques qui ne doivent pas être victimes des effets sonores et polluants. M. Sabri a abordé dans sa communication les fondements des marchés publics, la maturité de la commande publique, les modes et procédures de passation, le régime applicable aux prestations inférieures aux seuils (PIS) et la mise en vigueur du contrôle préalable des marchés publics.

Les amendements opérés dans le contenu des marché publics, au fil des années, ont été rendu nécessaires pour la mise à niveau et l'adaptation de cette réglementation par rapport à la réalité du terrain, a-t-il notamment souligné, citant à ce sujet la promulgation de textes de loi réprimant la corruption et les malversations. Cet expert a rappelé que l'ar-

senal juridique relatif aux marchés publics a connu cinq (5) refontes entre l'indépendance du pays et l'année 2010. Il a relevé la "suppression de la dichotomie dans la notion +entre service public et privé+". Les toutes récentes modifications apportées à cette réglementation (en 2010) "plaident en faveur de l'encouragement de la production de l'outil national et du produit manufacturé sur le sol algérien", a-t-il encore affirmé.

Les travaux de cette rencontre ont été ouverts en présence du secrétaire général de la wilaya, Ahmed Kerroum, du président de l'assemblée populaire de wilaya (APW), Ahcene Boukaf, du président de la CCI-Igigil et de nombreux directeurs de wilaya, présidents d'assemblées populaires communales (APC) et responsables de bureaux des marchés publics auprès d'institutions et d'organismes publics et privés.

Cette rencontre d'information et de sensibilisation a été ponctuée par un riche débat.

* Partie 3

GUELMA :

LA VILLE MARTYRE, LES HÉCATOMBES

II. - La manifestation du premier mai

● Le vendredi 29 juin 1945, presque deux mois après les incidents du gouvernement provisoire qui présidait le général de Gaulle, retour sanglant du Constantinois, M. Adrien Tixier, ministre de l'Intérieur d'un voyage d'enquête sur les lieux du drame, parlait ainsi au micro de Radio-France :



Smaïn Abda

**Secrétaire local
SMA de Guelma
assassiné en
mai 1945
a écrit sur le mur
de sa geôle avant
d'être exécuté :**

« Nous sommes des
braves engagés dans le
dur combat pour la
libération de leur
patrie. Nous ne
craignons point la mort
et nos ennemis ne nous
font pas peur. Mieux
vaut un jour de vie
dans la dignité que
mille ans passés dans
la servitude »,

**Egalité N° 90
du 15 août 1947**

« Les événements ont été très sérieux. Il se rait vain de le dissimuler, mais il est certain qu'ils ont été démesurément grossis et systématiquement déformés en Algérie, en France métropolitaine et à l'étranger par des éléments qui ne sont pas des amis ni de la France ni de l'Algérie. »

« Les troubles qui ont commencé le 8 mai à Sétif et à Guelma se sont rapidement étendus à un certain nombre de centres des arrondissements de Sétif, Guelma et Bougie avec des gravités d'ailleurs très diverses. Par contre, l'arrondissement de Constantine et les départements d'Oran et d'Alger sont demeuré parfaitement calmes. »

La voix autorisée de M. Adrien Tixier, que l'Algérie entière, croyant enfin connaître la vérité sur la tragédie du 8 mai, retenant son haleine, reprenait de plus en plus affirmatif :

« Des crimes ont été commis : des assassinats, des viols, des pillages, des incendies. Quarante-vingt-huit personnes ont été tuées, cent cinquante ont été blessées. J'adresse aux familles des victimes les condoléances du gouvernement et je les assure de la solidarité de tout le peuple français. »

« Les meurtriers et les exécutants sont généralement connus, car ils ont été vus directement à l'œuvre de destruction par la population française. »

« Il est incontestable que la plupart d'entre eux appartenait au mouvement des « Amis du Manifeste » et aux sections locales du PPA illégal et clandestin. Il n'est donc pas douteux que la responsabilité du déclenchement des troubles incombe aux dirigeants des mouvements nationaliste et séparatiste. »

M. Adrien Tixier est mort quelques mois après avoir prononcé ce mémorable discours qui a été la source de très graves erreurs, fort heureusement en partie corrigées par la suite.

La libération d'Abbas, Saâdane, du Cheikh Brahimi, tenus aveuglement pour responsables des troubles mais sortis de prison grâce à un non-lieu en bonne et due forme délivré par la justice militaire, l'annulation des détenus politiques musulmans votée par le Parlement, sont venus, en effet, opposer un démenti formel et posthume aux allégations fantaisistes de l'ancien ministre.

Certaines contre-vérités cependant, énoncées par lui, reprises et diffusées largement par une presse aux ordres qui n'ont pas manqué de paraître comme l'expression stricte de la réa-

lité et continuent, sans doute, d'être considérés comme traduisant la réalité des faits par beaucoup d'esprits.

Il convient de les redresser. C'est ce que nous allons essayer de faire tout de suite.

A Guelma, tout comme à Sétif et dans les centres siurement éprouvés par les tragiques événements du 8 mai, ce ne sont pas les « Amis du Manifeste et de la Liberté » qui ont provoqué leur propre massacre.

Contrairement à ce qu'ont osé prétendre les colonialistes et leurs valets de plume, la responsabilité du déclenchement des troubles incombe à d'autres. Elle incombe en tout premier lieu à Lestrade-Carbonnel, préfet de Constantine, au tueur d'hommes Achiai, l'ex-commissaire de police et tortionnaire des communistes algériens arrêtés sous Vichy. Elle incombe ensuite à ces nombreux comparses dont nous allons dénoncer les agissements avant et après le 8 mai 1945.

Voynos d'abord brièvement qu'elle était la situation à Guelma à la veille des événements.

Chef-lieu d'un important arrondissement qui s'étend jusqu'à la frontière algéro-tunisienne, et l'une des plus importantes villes de cette province du Constantinois qui a toujours été à l'avant-garde du progrès en Algérie, Guelma pouvait s'enorgueillir de posséder, quelques mois seulement après la création des « AML », l'une des sections les plus actives, et d'être le siège d'un comité régional groupant plus de 12.000 membres instruits et guidés par des cadres intelligents et dynamiques.

Les rapports entre les habitants musulmans et européens, sans plus que cela amical ni intimes, étaient corrects sinon cordiaux.

Cette atmosphère de cordialité et de quiétude s'altéra cependant peu à peu. Dès le début du mois d'avril, une bonne partie de l'élément européen de la ville, composé surtout de colons et maquisards d'origine maltaise, nouvellement enrichis, inconvenablement frustes et faciles à entraîner, prêts à toutes les compromesses comme toutes les brutalités, commença à manifester une certaine émotion.

Journellement, en effet, les informations les plus mensongères, les bruits les plus tendancieux lui parvenaient, soit par la voie de la presse, soit colportés par des provocateurs du colonialisme, qui répéttaient que la sécurité et l'existence même de tous les Européens étaient menacées par les Arabes résolus à jeter les Français à la mer.

L'administration locale elle-même, d'abord discrètement, puis de plus en plus ouvertement, intervint dans cette œuvre de division raciale, se faisant aussi le relais puissant des mots d'ordre mystérieux, mais précis, lancés d'Alger ou d'ailleurs par ceux qui, machiavéliquement préparaient avec précaution le complot destiné à provoquer des incidents propres à justifier la répression. Comme dans presque tous les centres d'Algérie, elle fit distribuer des armes à de nombreux colons de la ville et de la campagne, leur commandant de s'en servir dès le premier signal d'alerte.

La psychose de peur se développa de jour en jour chez les Européens, tandis que les Musulmans et plus particulièrement les dirigeants de la section locale des « Amis du Manifeste » subissaient fréquemment les menaces d'emprisonnement et d'internement du sous-préfet Achiai et de certaines autorités et notabilités guelmoises.

Quelques jours avant le premier Mai, l'un des plus « loyaux et fidèles serviteurs » de l'administration colonialiste, un musulman indigne dont nous reparlerons tantôt - le docteur Lakhdari, rencontrant à la bibliothèque municipale le regretté Smaïn Abda, secrétaire général de la section des « AML » et notre vaillant militaire, Benissa Yazid, trésorier général, occupés à feuilleter un ouvrage d'astronomie, leur adressait cette menace : « Le Manifeste est mort, vous irez bientôt faire de l'astronomie plus à loisir à Bossuet ou à Méchérija »

En dépit de toutes les menaces, par-dessus tous les obstacles, les militants guelmois poursuivaient cependant leur activité au grand jour, stimulés par l'enseignement politique et social élevé que notre journal proliquement malgrâ la censure à travers l'Algérie, exécutant avec le meilleur esprit de discipline les mots d'ordre de calme, d'union et de persévérance dans la lutte anti-impérialiste pacifique, lancés par le Comité central d'Alger. Grâce à cette attitude digne, les vœux des colonialistes allaient-ils demeurer stériles, leur complot allait-il échouer ? Non, hélas ! Le premier mai, à Guelma, se joua le premier acte de l'immense tragédie.

Pour célébrer la Fête du travail, un certain nombre de musulmans de Guelma, à qui Achiai avait refusé l'autorisation de manifester librement, improvisèrent un petit défilé qui devait, comme tous ceux organisés par les différents mouvements politiques et syndicalistes français, traverser quelques rues de la ville et prendre fin devant le monument aux morts. Il s'avancait déjà vers ce monument pour ensuite disperger, lorsqu'il fut arrêté en chemin, précisément sur la place du théâtre romain, par le sous-préfet Achiai lui-même.

Ce dernier échangea quelques paroles avec les responsables qui, aussitôt, décideront de disloquer le cortège et se retirèrent calmes, sans aucun autre incident. Quelques pancartes portant l'inscription : « Libérez Messali » étaient arborées par les musulmans. Cela suffit pour alerter la population européenne, prévenue et depuis plusieurs semaines prête à toute éventualité, comme on dit. Mais dès le lendemain, on put voir circuler dans les rues de Guelma de nombreux Européens portant l'arme en bandoulière. L'effervescence créée la veille par l'attitude d'Achiai ne cessait de grandir. Au lieu de calmer les esprits inquiets, l'administration locale y jeta plus de trouble. La police d'Etat, la gendarmerie étaient sur le pied de guerre.

Des patrouilles de tirailleurs algériens, en garnison à la caserne Haket, sillonnaient la ville d'un pas martial, revêtus de leur uniforme de guerre, et très ostensiblement armés.

**Amar Belkhodja
(à suivre)**

CHOLESTÉROL

6 vérités sur les traitements

Quand des médicaments contre le cholestérol sont prescrits, c'est en général pour longtemps. Le point sur les idées reçues sur les traitements anti-cholestérol.

Les médicaments sont vraiment efficaces

VRAI

Les médecins disposent de puissantes molécules pour réduire la quantité de cholestérol qui circule dans le sang. Les plus employées, les statines, freinent la production par le foie de la redoutable graisse. Leur efficacité sur cette principale source de cholestérol (70 % contre 30 % provenant de l'alimentation) a été démontrée par de nombreuses études. C'est une bonne nouvelle, car le cholestérol de faible densité (dit LDL ou mauvais cholestérol) a tendance à stagner dans les vaisseaux, qu'il finit par boucher.

Si votre médecin vous a prescrit une statine, c'est donc pour éviter les conséquences gravissimes (infarctus et autres accidents vasculaires) de cet encombrement.

Les personnes minces n'en ont pas besoin

FAUX

On peut avoir la ligne haricot et un taux élevé de mauvais cholestérol ! Une tendance familiale pourrait expliquer cette anomalie. Les médicaments sont d'autant plus utiles que l'on cumule plusieurs facteurs de risque, dont l'âge (50 ans pour les hommes, 60 pour les femmes), le tabagisme, des antécédents familiaux d'accidents cardiovasculaires, un diabète de type 2 et un taux insuffisant (inférieur à 0,40 g/l) de HDL ou bon cholestérol.

Si, en plus, vous avez déjà eu un accident cardiovasculaire, pas de doute : mince ou enrobé, pour maintenir votre taux de LDL-cholestérol en dessous de la valeur plafond (1 g/l), prenez vos médicaments.

Les traitements varient d'une personne à l'autre

VRAI

Vous avez le même taux de cholestérol que votre voisine. Pourtant vous devez prendre un traitement et pas lui. Il ne s'agit pas d'une erreur. Le taux idéal de LDL-cholestérol, qui dépend de l'histoire de chacun,

peut varier de 1 à 2,2 g/l. Et pas question d'y couper : même pour un taux de LDL très peu supérieur à la normale, les médicaments permettent de diminuer le risque cardio-vasculaire chez les personnes pré-disposées.

Les traitements anti-cholestérol sont dangereux

VRAI-FAUX

Tout médicament actif peut présenter des inconvénients : les hypolipémiants, en particulier les statines, n'échappent pas à ce constat. Pour preuve, le retrait, en 2001, de la cérivastatine par les laboratoires Bayer. Et, aussi, la longue liste des effets indésirables qu'énumèrent les notices. Une bonne raison, non pas de s'affoler mais de se faire suivre correctement et de consulter en cas de troubles inhabituels.

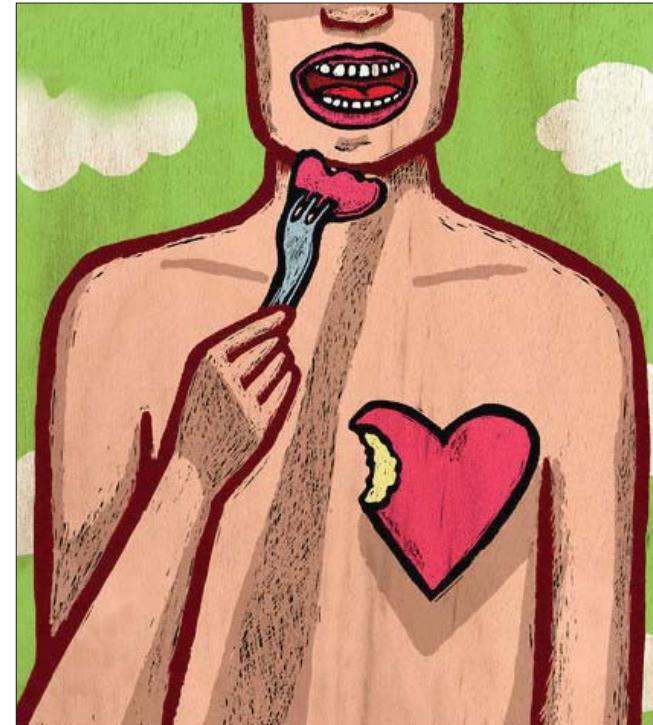
La complication la plus redoutée est la rhabdomyolyse. Elle se caractérise par la destruction brutale des cellules musculaires, entraînant des douleurs musculaires et l'émission d'urines rouges. Mais cette atteinte est rarissime : au maximum 1,2 cas pour 10 millions de traitements. En revanche, les maladies cardiovasculaires chez des personnes non traitées sont fréquentes et responsables de 180 000 décès par an !

Les traitements permettent de manger ce qu'on veut

FAUX

Même si un régime seul ne suffit pas à réduire un taux élevé de cholestérol, une alimentation équilibrée est souhaitable. Un régime de type méditerranéen favorise un bon fonctionnement cardiovasculaire.

La recette : manger davantage de fruits et de légumes ; diminuer les rations de viande rouge, de fromage, de charcuterie et de laitage gras ; augmenter l'apport de fibres et de sucres lents. En consommant de préférence les huiles d'olive et de colza. Pour l'apport en acides gras oméga-3, réputés protecteurs, tournez-vous vers les poissons gras de type saumon, sardine, thon blanc, maquereau et vers les crustacés. Enfin, trente minutes quotidiennes d'activité physique



telles la marche rapide activent la fabrication de bon cholestérol, qui chasse le mauvais des artères.

Il est déconseillé de faire des pauses dans le traitement

VRAI

Lorsque vous arrêtez vos médicaments, le cholestérol continue à sévir. Pour être protégé par les hypolipémiants, dont la durée d'action ne dépasse guère vingt-quatre heures, il faut les prendre chaque jour

sans interruption. A moins d'y être invité par le médecin, qui souhaiterait vérifier que tel effet secondaire - chute de cheveux ou insomnie, par exemple - trouve son origine dans le traitement.

Ces inconvénients, rares (moins de 1 % des traitements), sont souvent attribués aux statines. Vous êtes tenté par les alicaments, les margarines et autres yaourts spéciaux ? Pourquoi pas, mais ils ne remplacent pas les médicaments. C'est peut-être un plus dont des études sont en train de vérifier l'efficacité, pas un traitement de substitution !

Les fraises, un aliment anti-cholestérol

Et si le régime fraises venait remplacer les statines comme traitement contre votre cholestérol ? L'hypothèse n'est pas infondée si on en croit l'expérience menée conjointement par des chercheurs italiens et espagnols. Faut-il ajouter les fraises à la liste des superaliments (cranberry, grenade, açaï, cassis...) aux multiples vertus santé ? Manger des fraises quotidiennement pourrait en effet faire baisser fortement le taux de cholestérol. Les chercheurs de l'université polytechnique des Marches en Italie et leurs collègues des universités de Salamanque, Grenade et Séville en Espagne, ont fait cette découverte en observant l'impact de ce « régime fraise » sur 23 volontaires. Le panel a consommé 500 de fraises par jour pendant



un mois. Une analyse sanguine a été prise au début et à la fin de l'expérience. Les résultats publiés dans la revue *Journal of Nutritional Biochemistry* montrent que cette alimentation a diminué le niveau de mauvais cholestérol (LDL-cholestérol) de 14 %. Le niveau de bon cholestérol lui n'a pas changé. En revanche, la quantité de triglycérides a baissé de 21 %. En excès, ces lipides augmentent le risque de plaque d'athérome, c'est-à-dire le dépôt de lipides à l'intérieur de la paroi des artères. D'autres paramètres se sont également améliorés comme la concentration de biomar-

queurs antioxydants tels que la vitamine C ainsi que la fonction plaquettaire. Ces évolutions sont revenues à la normale au bout de 15 jours après l'arrêt du "traitement". Les autres aliments anti-cholestérol Difficile de déterminer exactement quels composés présents dans la fraise peuvent expliquer ces bénéfices anti-cholestérol. Maurizio Battino, chercheur italien directeur de l'étude émet une hypothèse. "Tous les signes et les études épidémiologiques faites sur les fraises convergent vers les anthocyanes, les pigments végétaux à l'origine de leur couleur rouge". Les fraises rejoignent donc l'assiette des aliments anti-cholestérol. En attendant la saison des fraises, vous pouvez profiter par exemple des pommes, du son d'avoine, des sardines, des maquereaux, des noix et des piments. Composez vos menus plaisir avec nos recettes anti-cholestérol.

On pourra bientôt le tester grâce à son Smartphone

Il sera bientôt possible de tester son taux de cholestérol dans le sang grâce à son Smartphone.

De chercheurs de l'Université de Cornell (Etats-Unis) ont mis au point un accessoire intelligent et une application capable de tester de façon fiable et rapide le taux de cholestérol dans le sang simplement avec un Smartphone.

Si ce système est extrêmement facile à utiliser, il implique tout de même à l'utilisateur d'extraire son propre sang pour en déposer quelques gouttes sur une banquette.

L'appareil fixé sur le Smartphone analysera la composition du sang en augmentant la capacité de l'appareil photo. Le système smartCARD, grâce à une application spécifique donnera un résultat fiable en moins de 60 secondes sur le taux de cholestérol dans le sang.

David Erickson, professeur à Cornell en charge de cette étude explique dans la revue Lab on a Chip que « les Smartphones ont le potentiel d'aborder des questions sanitaires en éliminant le besoin d'équipement spécialisé ».

Grâce à ce type d'outils, il sera plus facile et moins coûteux de faire de la prévention. Les utilisateurs pourront se prendre plus facilement en main et dans un premier changement leur alimentation pour modifier leur taux de cholestérol.

Modifier son alimentation

En effet, un changement d'alimentation constitue la première étape dans la prise en charge d'une personne aux taux de cholestérol trop élevés. Les recommandations diététiques préconisent notamment une limitation de l'apport en acides gras saturés au profit d'une augmentation de la prise d'acides gras polyinsaturés, une augmentation de la consommation de fibres (fruits, légumes), une limitation du cholestérol alimentaire et l'utilisation d'aliments enrichis en stérols végétaux. Il est important de varier son alimentation tout en privilégiant un certain nombre d'aliments qui aident à maintenir un bon taux de cholestérol (fruits, légumes, poissons et fruits de mer, volaille, céréales notamment les flocons d'avoine, aliments à base de soja dont le tofu, le tempeh).

Pour faire diminuer le taux de cholestérol, il est aussi recommandé de pratiquer une activité sportive régulière telle que la marche rapide, le vélo ou la natation.

MÊME SANS ANTÉCÉDENT CARDIAQUE

On surveille son cholestérol !

Ce n'est pas parce qu'on n'a jamais souffert d'une pathologie cardiaque qu'il ne faut pas surveiller son cholestérol, particulièrement si son taux de mauvais cholestérol est élevé. Inutile de recourir aux médicaments, c'est avant tout son mode de vie qu'il faut changer.

Pour la majorité des personnes qui n'a fait ni infarctus, ni AVC, mais dont le taux de LDL-cholestérol est élevé, la prévention vise avant tout à retarder l'apparition des complications de l'athérosclérose. Pour cela, la priorité est claire : adopter les mesures hygiéno-diététiques qui ont fait la preuve de leur efficacité. Les études l'attestent ne manquent pas. Ainsi l'étude qui a suivi pendant 11 ans 20 000 personnes (sous-groupe étude EPIC) a montré que chez les sujets qui combinaient 4 facteurs protecteurs (pas de tabagisme, ni de sédentarité, consommation modérée d'alcool et un régime de type méditerranéen), la mortalité est 4 fois inférieure. Autrement dit : le cholestérol n'explique pas tout. « Les maladies cardiovasculaires sont d'abord des maladies du mode de vie et non la conséquence d'une simple anomalie biologique sauf en cas d'hypercholestérolémie familiale, ce qui est rare », précise le professeur Claude Le Feuvre, président de la Fédération française de cardiologie.

David Erickson, professeur à Cornell en charge de cette étude explique dans la revue Lab on a Chip que « les Smartphones ont le potentiel d'aborder des questions sanitaires en éliminant le besoin d'équipement spécialisé ».

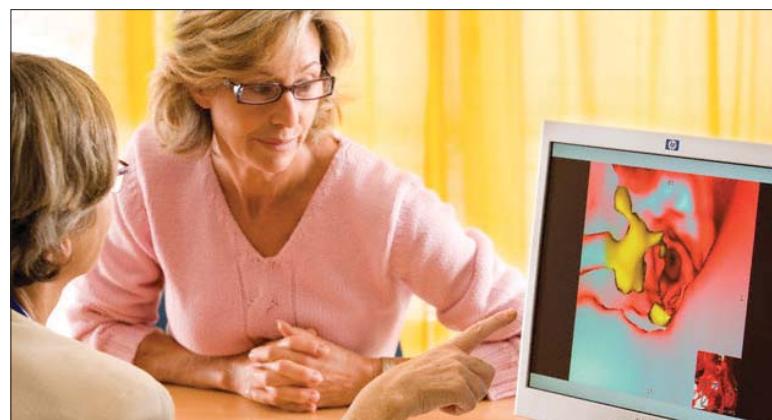
Grâce à ce type d'outils, il sera plus facile et moins coûteux de faire de la prévention. Les utilisateurs pourront se prendre plus facilement en main et dans un premier changement leur alimentation pour modifier leur taux de cholestérol.

Modifier son alimentation

En effet, un changement d'alimentation constitue la première étape dans la prise en charge d'une personne aux taux de cholestérol trop élevés. Les recommandations diététiques préconisent notamment une limitation de l'apport en acides gras saturés au profit d'une augmentation de la prise d'acides gras polyinsaturés, une augmentation de la consommation de fibres (fruits, légumes), une limitation du cholestérol alimentaire et l'utilisation d'aliments enrichis en stérols végétaux. Il est important de varier son alimentation tout en privilégiant un certain nombre d'aliments qui aident à maintenir un bon taux de cholestérol (fruits, légumes, poissons et fruits de mer, volaille, céréales notamment les flocons d'avoine, aliments à base de soja dont le tofu, le tempeh).

Mangez mieux et bouger, c'est efficace

Sous ce nom toujours un peu rabat-joie de « mesures hygiéno-diététiques », les cardiologues veulent parler de trois éléments importants : améliorer sa façon de se nourrir (voir encadré), ce qui va contribuer à réduire un éventuel excès de poids, lutter



contre la sédentarité en marchant régulièrement, réduire sa consommation d'alcool et de tabac. En effet, ces mesures agissent non seulement sur le mauvais cholestérol mais aussi sur l'hypertension artérielle, le diabète de type 2. Certes plus difficile car il faut s'y tenir, ces mesures sont au moins aussi efficaces que la prise de médicaments contre le cholestérol, l'HTA ou le diabète et qui s'expliquent ! « Le tabac favorise la réaction oxydative de la paroi artérielle qui se traduit par une exagération de la réponse inflammatoire locale », précise le professeur Tedgui. Quant à l'hypertension, elle favorise aussi l'inflammation vasculaire et l'accumulation du LDL-cholestérol.

Plus que des aliments riches en cholestérol, le jaune d'œuf ou la cervelle, c'est surtout des graisses animales dont il faut se méfier. C'est là que le foie puise les acides gras qui servent à fabriquer le LDL-Cholestérol. » En pratique, les conseils diététiques

sont assez simples à suivre. Il est inutile de se restreindre en l'absence de surpoids : manger à sa faim, prendre 3 repas par jour, éviter les boissons sucrées et ne pas dépasser 2 verres de vin par jour. Pour le reste, privilégier les aliments riches en acides gras essentiels (huile d'olive, de colza, les poissons gras, les noix, noisettes et autres amandes, etc.) sans excès, préférer le jambon blanc et les viandes maigres (poulet, dinde sans la peau) et limiter sa consommation d'œufs à 2 ou 4 par semaine. En modifiant son alimentation et son mode de vie, il est possible de réduire de 15 %, voire plus, son taux de mauvais cholestérol sans avoir besoin de médicament.

Que changer dans son alimentation quand on a trop de cholestérol ?

En général, surveillez votre taux de cholestérol dès l'âge de 25 ans. Effectuez ensuite des contrôles tous les 5 ans (tous les 3 ans pour les personnes âgées).

S'il y a des antécédents d'hypercholestérolémie importante dans votre famille, vous pouvez faire dépister vos enfants dès l'âge de 5 ans. Si vous prenez la pilule, votre taux de cholestérol a été dosé avant le début de la contraception et contrôlé 3 mois et un an plus tard. S'il est normal, un contrôle tous les 2 ans est suffisant. Il doit être accompagné du dosage des triglycérides, d'autres graisses provenant des sucres et de l'alcool.

Il existe deux types de cholestérol. Le bon cholestérol le LDL et le mauvais cholestérol le HDL. Sans facteur de risque, un bon taux de cholestérol se caractérise par un taux global de cholestérol en dessous de 2g/l, un taux de HDL supérieur à 0,45g/l et un taux de LDL en dessous de 1,6g/l.

Comment analyser les chiffres ?

L'analyse biologique se fait en général en laboratoire. La prise de sang s'effectue à jeun. On mesure directement le cholestérol total, le bon cholestérol, les triglycérides. Le mauvais cholestérol est calculé par une formule complexe, mais le résultat n'est valable que si les triglycérides ne dépassent pas 4g/l (normalement inférieurs à 1,5g/l).

Il existe aussi un test à domicile. Recueil-

Pourquoi faut-il le contrôler ?

Le cholestérol fait partie des graisses indispensables à la vie. Mais, en excès, il fait courir des risques de maladie cardiovasculaire (infarctus, AVC...), surtout après 40 ans. Pourquoi faut-il le contrôler ? Y a-t-il des personnes à risque ?

Qui est concerné ?

Tout le monde doit être vigilant. En moyenne 20 à 30 % de la population serait concerné par une hypercholestérolémie. Attention, vous pouvez avoir la « ligne haricot » et un taux élevé de mauvais cholestérol ! L'excès de cholestérol touche plus particulièrement les hommes de plus de 45 ans et les femmes de plus de 55 ans. Les personnes dont les parents ou frères et sœurs ont du cholestérol. Si vous êtes diabétique, hypertendu, obèse ou fumeur, il convient de surveiller plus attentivement votre taux de cholestérol, de même si vous prenez la pilule.

Quand réaliser un contrôle ?

Le rythme de surveillance varie d'une personne à l'autre en fonction de son histoire fa-

amiliale. En général, surveillez votre taux de cholestérol dès l'âge de 25 ans. Effectuez ensuite des contrôles tous les 5 ans (tous les 3 ans pour les personnes âgées).

Il existe deux types de cholestérol. Le bon cholestérol le LDL et le mauvais cholestérol le HDL. Sans facteur de risque, un bon taux de cholestérol se caractérise par un taux global de cholestérol en dessous de 2g/l, un taux de HDL supérieur à 0,45g/l et un taux de LDL en dessous de 1,6g/l.

Si vous avez des risques vasculaires supplémentaires (tabac, alcool, hypertension, surpoids, héritéité, infarctus...), les limites sont encore plus sévères. Avec un facteur de risque, on conseille un cholestérol total de 1,8g/l et un LDL de 1,3g/l. Avec deux facteurs de risque ou plus, ils nécessitent d'être maintenus encore plus bas 1,6g/l et 0,70g/l.

ACCÈS À INTERNET

Facebook, mécène ou marchand ?

On savait le jeune patron de Facebook profondément engagé dans une stratégie de "démocratisation" de l'accès à internet, au profit notamment des populations des régions enclavées de la planète. Mais, de là à se payer des drones !

Par Samy YACINE

Depuis quelque temps, un combat à distance est engagé entre Facebook et Google pour augmenter l'assiette de rayonnement du réseau internet sur la planète, et notamment réduire la poche des zones non couvertes, en Asie et en Afrique. Discrètement, le moteur de recherche a déjà entamé la phase expérimentale de son projet Loon, qui lui a permis de mettre sur orbite stationnaire des ballons gonflables dotés de matériel pour assurer un accès à une connexion pouvant aller jusqu'à un débit de 3G. Les premiers ballons de test ont été lâchés en Australie et en Californie.

De son côté, Mark Zuckerberg, le jeune patron de Facebook se montre très dynamique sur ce créneau qu'il a déjà investi en s'impliquant activement dans un projet dénommé internet.org auquel adhère d'autres grandes entreprises des secteurs des nouvelles technologies tels «de coréen Samsung, l'équipementier suédois Ericsson, le fabricant taïwanais de semi-conducteurs MediaTek, ou encore l'Américain Qualcomm», selon le site www.challenges.fr qui précise que son «objectif ultime est de connecter les 3 milliards d'êtres humains encore dépourvus d'accès au web».

La presse spécialisée aura ainsi noté l'apparition médiatique de Zuckerberg au dernier rendez-vous mondial des technologies mobiles, tenu durant la dernière semaine de février à Barcelone, venu en grande partie pour rallier du monde à cette cause. L'idée défendue par le jeune patron est de doter les po-

pulations de ces zones de capacités d'accès pour des services de première nécessité. «De la même manière que nous avons aux Etats-Unis le numéro 911 permettant de passer gratuitement des appels d'urgence, nous voulons créer un système similaire sur internet, avec des applications gratuites», dit-il, dans des propos rapportés par le même site.

En parlant d'applications, les analystes n'ont pas omis de souligner l'arrière-pensé de Zuckerberg, dont la société vient d'acquérir, pour la coquette somme de 19 milliards de dollars, une jeune pousse, WhatsApp, dédiée à la messagerie instantanée. Il a saisi l'occasion de la présence des grands opérateurs et patrons des nouvelles technologies et de l'internet à Barcelone pour évoquer les «succès» déjà obtenus «lors des premières expériences réalisées aux Philippines, avec l'opérateur Globe, et au Paraguay, avec Tigo», souligne challenges.fr qui ajoute que, selon Zuckerberg, ces opérateurs auraient ainsi pu doubler le nombre d'abonnés à leurs réseaux. Il semble néanmoins que, au regard de l'ampleur des investissements nécessaires, peu d'opérateurs en réseaux de télécommunication se sont montrés véritablement enthousiastes. Zuckerberg se déclare de son côté «très optimiste», et ne baisse pas les bras ; la presse présente à Barcelone aura ainsi relevé l'approche faite sur place avec le patron du groupe français Orange fortement implanté, notamment en Afrique et dont la collaboration pourrait aider grandement la concrétisation du rêve du patron de Facebook.



Au moment où il fait son numéro au World Mobile Conference de Barcelone, des informations filtrent dans la presse spécialisée au sujet de contacts avancés pour une acquisition par Facebook de drones pour assurer la concrétisation de ce projet. C'est le site TechCrunch qui fait état de l'information, selon laquelle «Facebook

est en cours de négociations dans le but d'acquérir une société de drone appelée "Titan Aerospace" pour une valeur de 60 millions de dollars», relayée par le site d'information www.atlantico.fr qui précise que cette «start-up basée à New Mexico développe un avion solaire autonome qui peut rester dans les airs jusqu'à cinq ans à des hautes

prer-orbitales, ce qui serait idéal pour diffuser l'accès Internet dans les zones les plus reculées. » D'après les indications rapportées par ce site, les modèles de drones seraient en phase de développement par la société qui, écrit-il «espère lancer son modèle Solaro 50, qui a la même envergure qu'un Boeing 787, dans le courant de l'année 2014». Un autre prototype, le Solaro 60 devra être sorti d'usine fin 2015, avec une capacité de «voler jusqu'à 21 000 mètres de hauteur, bien au-dessus du trafic de jet commercial. » Une source proche de ce dossier, citée par le site d'information, croit savoir que la transaction serait de l'ordre de 60 millions de dollars.

Tout ceci constitue une aubaine pour Zuckerberg qui cherche ainsi à asseoir sa toile de réseau social sur l'humanité entière, avec bien entendu des retombées escomptées, sur le plan des profits. En effet, il est bien conscient de la problématique du pouvoir d'achat de ces populations. Le patron de Microsoft, Bill Gates lancé lui aussi dans un autre créneau du caritatif, ne s'est pas privé de le lui rappeler lorsqu'il avertissait, cité par le site du quotidien français www.lefigaro.fr : «Aucune page web ne pourra soulager un enfant qui souffre de diarrhée». Certes, mais pour le patron de Facebook l'ambition n'est pas de soulager ces populations, mais seulement, disait-il à Barcelone, «prouver aux personnes qui n'ont pas beaucoup d'argent, dans les pays émergents, qu'il est rationnel pour elles d'en dépendre une partie dans la téléphonie mobile», selon le site challenges.fr.

25 ans de connexion !

Le 12 mars sera une date anniversaire du lancement en 1989 du premier projet de système de gestion de l'information, à l'origine du World Wide Web. Cette année-là, peut-on lire sur l'encyclopédie en ligne Wikipedia, l'ingénieur britannique Tim Berners Lee lance «un système hypertexte distribué sur le réseau informatique pour que les collaborateurs puissent partager les informations au sein du CERN». A cette occasion, le cabinet d'études américain, Pew Research Center a essayé d'en savoir un peu plus sur le degré de pénétration de la connexion internet, notamment dans le monde du mobile. Le site www.affaires-stratégiques.info qui a eu accès aux conclusions de ce travail, note que «87 % des adultes américains utilisent l'Internet, pour certains presque à plein temps.» Le taux de connectivité serait ainsi plus développé au niveau «des ménages dont le revenu s'élève à 75 000 dollars ou plus (99 %) et des jeunes adultes entre 18 et 29 ans (97 %).» L'étude indique par ailleurs une nette progression de l'utilisation des terminaux mobiles pour la connexion (68 % des adultes) dont une bonne partie, ajoute le site (70%) «se disent être satisfaits des relations numériques qu'ils entretiennent avec les autres internautes.»



Une journée sans Facebook !

Pour la 3^e année consécutive, le 28 février a vu s'organiser une «Journée mondiale sans Facebook», avec pour objectif, rapporte la presse, «de lutter contre la dépendance aux réseaux sociaux et contre des publicités devenues plus intrusives». Les titres de la presse ont cependant relevé le peu d'engouement de cet événement puisque, écrit le site du quotidien français lefigaro.fr, «aucune associa-

tion ne s'est, jusqu'à présent, joint au mouvement». D'autres publications ont également noté le peu d'internautes emballés par cette journée de protestation, à peine quelques centaines en France par exemple. Tout comme l'annonce de l'événement, la plupart des participants l'ont d'ailleurs fait savoir sur leur page Facebook.

LIGUE ARABE

Réunion du Conseil des ministres arabes des Affaires étrangères

Le président égyptien par intérim Adly Mansour a promulgué samedi une loi électorale pour la présidentielle prévue au printemps

EGYPTE:

Mansour promulgue une loi électorale pour la présidentielle



C'est le conseiller juridique de M. Mansour, Ali Awad, qui a annoncé les dispositions de cette loi encadrant le scrutin présidentiel lors d'une conférence de presse au Caire.

Après avoir examiné les différents avis sur la possibilité de contester les décisions

de la commission électorale, M. Awad a expliqué que la présidence avait finalement opté pour une interdiction vu "la nature de la période de transition qui nécessite une stabilité pour la fonction de président après son élection".

Si des recours sont possibles contre chacune des dé-

cisions de la commission électorale, la tenue de l'élection et la proclamation des résultats pourraient prendre "six mois", ce qui retarderait les élections législatives prévues au plus tard le 17 juin, a-t-il poursuivi.

Aux termes de la loi électorale, le candidat de la prési-

dentelle doit être "Egyptien de parents égyptiens. Ni lui, ni ses parents, ni son/ sa conjoint/conjointe ne doivent détenir une nationalité étrangère", selon le conseiller présidentiel. Le candidat doit aussi obtenir le soutien de 25.000 électeurs au sein de 15 gouvernorats.

Attentat à la bombe visant un tramway du Caire: un blessé

Une personne a été blessée samedi dans l'explosion d'une bombe artisanale visant une station de tramway dans un quartier de l'est du Caire, a indiqué un responsable de la sécurité.

Depuis la destitution en juillet du président Mohamed Morsi, des insurgés mènent régulièrement des attentats meurtriers contre les forces de l'ordre.

Le 16 février, un attentat suicide visant un car touristique avait fait quatre morts, dont trois touristes sud-coréens, dans la péninsule du Sinaï.

PRÉSIDENTIELLE EN GUINÉE-BISSAU

La Cour suprême invalide le candidat du PAIGC

La Cour suprême de Guinée-Bissau a déclaré invalide le candidat du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC, ex-pouvoir) à la présidentielle du 13 avril, pour détournement de fonds, et lui a demandé de présenter une autre personne, a-t-on annoncé samedi auprès de cette juridiction.

La Cour suprême a envoyé jeudi une note au PAIGC l'informant de sa décision d'invalider son candidat à la présidentielle du 13 avril, José Mario Vaz, a affirmé une source au sein de cette juridiction.

Elle reproche à M. Mario



Vaz d'être "mêlé à une affaire de détournement d'un montant de 12,5 millions de dollars (plus de 9 millions d'euros) octroyés en 2012 par l'Angola à la Guinée-Bissau sous forme de don", a indiqué la même source.

La Cour suprême a invalidé la candidature de M. Vaz

à la suite d'une saisine du parquet de Bissau. Elle a ensuite donné au PAIGC 48 heures pour lui présenter un autre candidat, selon la même source. Ce délai devait expirer samedi et il n'était pas possible de savoir s'il a été prolongé ou non. M. Mario Vaz était ministre des Fi-

étrangères qui s'étaleront sur deux jours s'articulent autour de différentes questions relatives à l'action arabe commune sur les plans politique, économique, social, financier, administratif et sécuritaire.

Il s'agit également de l'examen du rapport du secrétaire général de la Ligue arabe sur le développement de l'organisa-

tion, le projet de l'ordre du jour de la 25^e session du Sommet arabe, prévu les 25 et 26 mars en cours à Koweït, la révision du projet du statut de la Cour arabe des droits de l'homme et l'examen de la proposition du Sultanat d'Oman relative à la révision de l'action des commissions ministérielles relevant du Conseil de la Ligue arabe.

CENTRAFRIQUE:

Un collaborateur du CICR tué dans le Nord

Un collaborateur du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a été tué samedi dans le nord de la Centrafrique, a annoncé le CICR, en appelant "tous les hommes armés" à respecter les règles de base du droit humanitaire. Le décès de ce collaborateur centrafricain s'est produit dans la matinée à la suite de violences survenues dans la ville de Ndélé, dans le nord du pays, a indiqué le CICR dans un communiqué.

Des hommes en armes ont pénétré dans la mission catholique où logeaient quatre collaborateurs nationaux du CICR. L'un d'entre eux a été tué, les trois autres sont sains et saufs, a ajouté le Comité sans autres précisions.

"Nous lançons un appel à tous les hommes armés afin qu'ils respectent toutes les personnes travaillant pour le CICR et pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que tous les humanitaires présents sur le terrain", a déclaré le chef de la délégation du CICR en Centrafrique, Georgios Georgantas, cité dans le communiqué.

"Nous sommes révoltés par la mort tragique de notre collègue. C'est inacceptable", a-t-il ajouté.

Ce meurtre a été commis alors que la situation sécuritaire se détériore en République centrafricaine, souligne le CICR.

SOMALIE:

L'Amisom reconquiert plusieurs localités du Sud-ouest

La Force de l'Union africaine en Somalie (Amisom) et des milices somaliennes pro-gouvernementales ont repris plusieurs localités de la région de Bakol (sud-ouest), à la frontière éthiopienne, ont annoncé des responsables hier. Avec des forces éthiopiennes récemment intégrées, l'Amisom a lancé jeudi soir une offensive d'ampleur, en attaquant notamment la localité de Rabdhure, reprise vendredi selon des responsables somaliens et des témoins.

Sur son site internet, l'Amisom confirme avoir reconquis ces derniers jours Rabdhure, Hudur et Wajid (respectivement à 450, 350 et 300 km au nord-ouest de Mogadiscio).

"Les troupes de l'Amisom et des forces somaliennes ont chassé les shebab de plusieurs villes-clés dont Wajid et Hudur", la capitale régionale, a déclaré hier Abdulahi Yarisoow, un responsable du gouvernement somalien dans la région.

Hudur, déjà reprise aux shebab en mars 2012 par les forces éthiopiennes qui s'en étaient retirées un an plus tard, s'était retrouvée sous le contrôle du groupe armé shebab.

L'Ethiopie, intervenue en Somalie entre fin 2006 et début 2009 pour contrer des groupes armés, a envoyé un nouveau corps expéditionnaire en novembre 2011 dans les régions proches de sa longue frontière avec ce pays.

Opérant sous commandement propre, les troupes éthiopiennes ont apporté une aide cruciale à l'Amisom, et leurs offensives conjointes ont permis de chasser les shebab de l'essentiel de leurs bastions du sud et du centre somalien, ne leur laissant que des zones rurales.

Après avoir envisagé un retrait de Somalie, Addis Abeba a finalement envoyé en janvier un contingent de 4.400 hommes à l'Amisom, portant les effectifs de la force africaine à quelque 22.000 hommes.

APS

PALESTINE - ISRAËL

► **9 Palestiniens arrêtés lors d'incursions israéliennes en Cisjordanie**

Neuf Palestiniens ont été arrêtés hier par l'armée d'occupation israélienne lors d'une incursion en Cisjordanie, ont rapporté des médias.

Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté neuf Palestiniens lors d'une incursion dans plusieurs régions de la Cisjordanie, notamment à El-Khalil, Naplouse et Beïtjehem.

En outre, des affrontements ont éclaté entre jeunes Palestiniens et les forces d'occupation après des perquisitions des maisons dans ces régions.

L'armée israélienne procède souvent à des arrestations arbitraires dans les territoires palestiniens occupés, en dépit des condamnations de la communauté internationale.

► **50 Israéliens refusent d'effectuer le service militaire pour protester contre l'occupation**

Un groupe de 50 jeunes Israéliens ont annoncé leur refus d'effectuer le service militaire pour dénoncer l'occupation et les violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens.

"Notre opposition à l'occupation des territoires palestiniens par l'armée israélienne constitue la principale raison de notre refus de servir", indique la lettre, publiée samedi sur la page Facebook de l'organisation pacifiste d'extrême-gauche "Yesh Gvul" (Il y a une limite).

Les signataires dénoncent "les violations des droits de l'homme" en Cisjordanie, les "exécutions, la construction de colonies, les détentions administratives (de Palestiniens), la torture, les punitions collectives et une répartition injuste de l'eau et de l'électricité".

"Tout service militaire perpétue la situation actuelle, et de ce fait nous ne pouvons prendre part à un système qui se livre à de tels actes", ajoutent les signataires. Le service militaire, de trois ans pour les hommes et de deux ans pour les femmes, est obligatoire en Israël, et s'y soustraire est puni par la prison ferme.

IRAN

"Pas de garantie de succès" pour un accord nucléaire final

Les négociations nucléaires entre l'Iran et les grandes puissances sont "difficiles" et il n'y a pas de "garantie de succès" pour un accord final, a déclaré hier Catherine Ashton, la chef de la diplomatie européenne, en visite à Téhéran.

"L'accord intérimaire est très très important mais pas aussi important que l'accord final", en cours de discussions, a-t-elle dit lors d'une conférence de presse commune avec son homologue iranien Mohammad Javad Zarif. "Nous sommes engagés dans des négociations difficiles, avec des défis, et il n'y a pas de garantie de succès", a ajouté Mme Ashton. "C'est très important que le peuple iranien soutienne le travail du ministre des Affaires étrangères et de son équipe et avec le soutien de la communauté internationale à mon travail, nous devons nous fixer pour objectif d'aboutir" à un accord. L'Iran et le groupe 5+1 (Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie, Chine et Allemagne) ont conclu un accord intérimaire de six mois en novembre et sont engagés dans de difficiles négociations pour un accord final afin de régler la crise du nucléaire iranien.

APS

CRISE EN UKRAINE



L'Ukraine ne cédera "pas un centimètre de son territoire"

L'Ukraine ne cédera pas "un centimètre de son territoire", a affirmé hier le Premier ministre ukrainien Arseni Iatseniouk. "C'est notre terre, nous n'en céderons pas un centimètre. Que la Russie et son président le sachent", a déclaré M. Iatseniouk au cours d'un rassemblement pour le 200^e anniversaire de la naissance du poète ukrainien Taras Chevtchenko, symbole de l'indépendance de l'Ukraine.

Cette déclaration a eu lieu alors que le parlement local de Crimée a demandé jeudi au président russe Vladimir Poutine le rattachement de la péninsule à la Russie et

annoncé l'organisation d'un référendum le 16 mars pour le valider. Le Kremlin a aussitôt confirmé que le président russe avait été informé de cette demande. Le Parlement russe a indiqué qu'il respectera le "choix historique" de la Crimée. La crise ukrainienne, qui dure depuis plus de trois mois et a été marquée notamment par le renversement du président Viktor Ianukovitch, parti pour la Russie, a pris récemment un tour plus aigu avec des mouvements de troupes russes en Crimée et l'annonce du référendum sur le rattachement à la Russie.

► **Lavrov et Kerry se sont entretenus par téléphone**

Les chefs de la diplomatie russe et américaine Sergueï Lavrov et John Kerry se sont entretenus samedi par téléphone sur la situation en Ukraine et en Crimée, a annoncé le ministère russe des Affaires étrangères. Lors de cette conversation téléphonique, qui a eu lieu à l'initiative des Etats-Unis, ils "ont convenu de poursuivre leurs contacts intensifs afin de permettre un règlement de la crise ukrainienne", précise le ministère dans un communiqué. Les deux hommes ont multiplié ces derniers jours les contacts pour tenter de surmonter leurs divergences sur l'Ukraine.

IRAK: Au moins 21 morts dans un attentat contre un barrage routier

Un individu a fait détoner un minibus chargé d'explosifs contre un barrage routier en Irak hier, tuant 21 personnes, ont indiqué des sources médicales et de sécurité citant un nouveau bilan.

L'explosion du minibus s'est produite à un moment de grande affluence, à l'entrée nord de la ville de Hilla, chef-lieu de la province de Babil, à 95km au sud de Bagdad, et a fait 120 blessés, ont ajouté ces sources et un responsable provincial. "Certaines des victimes ont été brûlées vives à l'intérieur de leur véhicule", a rapporté un officier de police.

La chaîne de télévision publique Al-Iraqiya a af-

firme que deux de ses employés, Mounhanna Abdul-Hussein et Khaled Abd Thamer, figuraient parmi les tués.

Un précédent bilan a fait état de 18 morts

Un autre barrage, à Abou Ghraib, à l'ouest de Bagdad, a été visé par une fusillade dans laquelle des hommes armés ont abattu au moins deux soldats et en ont blessé un autre. Un colonel de police et deux policiers ont par ailleurs péri dans trois attaques au nord de Bagdad.

Ces attaques interviennent le lendemain de deux fusillades à des barrages routiers au nord de Bagdad, dans lesquelles deux



collègues et trois policiers ont péri. L'Irak connaît sa pire flambée de violence depuis cinq ans, et les autorités ne parviennent pas à mettre un terme aux attaques quotidiennes visant civils et forces de l'ordre.

Depuis début 2014, plus de 1.850 personnes ont été tuées, dont plus de 120 en mars, selon un bilan établi par des médias à partir de sources médicales et des services de sécurité.

JAPON: Des dizaines de milliers d'antinucléaires manifestent à Tokyo

Des dizaines de milliers de personnes ont participé à une manifestation antinucléaire dans la capitale japonaise Tokyo hier à l'approche du troisième anniversaire de la catastrophe de Fukushima, dont rapporte des médias.

Les antinucléaires se sont rassemblés dans le parc Hibya au cœur de la capitale, près des ministères et autres bâtiments gouvernementaux, avant de marcher vers le Parlement, selon les médias.

"Il est important que nous continuions à nous faire entendre", a indiqué un manifestant, cité par des médias, en assurant qu'il n'y a plus aujourd'hui d'électricité

d'origine nucléaire au Japon. Si nous poursuivons cette politique du zéro nucléaire et si nous faisons des efforts pour promouvoir l'énergie renouvelable et investissons dans les technologies à faible consommation d'énergie, il est possible de vivre sans le nucléaire". Le Japon s'apprête à commémorer le séisme sous-marin d'intensité 9, le tsunami et l'accident nucléaire survenus le 11 mars 2011 à Fukushima dans le nord-est du Japon. La catastrophe a fait 15.884 morts et 2.636 disparus. Selon des chiffres officiels et de la police, 1.656 personnes sont décédées depuis de stress et de complications de santé.

► **Trois grimpeurs français tombent d'une falaise de Wadi Rum**

Trois Français ont péri alors qu'ils tentaient d'escalader une montagne dans la zone touristique du Wadi Rum dans le sud de la Jordanie, a indiqué samedi le Département de la défense civile à Amman. "Trois Français, deux femmes et un homme, sont tombés d'une falaise alors qu'ils tentaient d'escalader une montagne à Wadi Rum", a dit à l'AFP un responsable de ce département. "Un citoyen jordanien a trouvé leurs corps samedi matin et nous n'avons pas de détails" sur les circonstances exactes de leur mort, a-t-il dit. La zone protégée du Wadi Rum, à quelque 250 km au sud d'Amman, est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, à la fois comme site naturel et culturel.

Programme du lundi 10 mars 2014

TF1

06h30 Magazine jeunesse TFou
08h25 Météo
08h30 Magazine de télé-achat Télleshopping
09h20 Météo
09h25 Série dramatique Au nom de la vérité
09h55 Série dramatique Au nom de la vérité
10h25 Série réaliste Petits secrets entre voisins
10h55 Série réaliste Petits secrets entre voisins
11h20 Série réaliste Petits secrets entre voisins
12h00 Jeu Les douze coups de midi
12h50 Magazine de la gastronomie Petits plats en équilibre
13h00 Journal
13h40 Magazine de la gastronomie Petits plats en équilibre
13h50 Météo
13h55 Les feux de l'amour
15h20 Où sont passés les Morgan ?? Inédit
17h05 Téléréalité Quatre mariages pour une lune de miel
18h05 Jeu Bienvenue chez nous
19h00 Jeu Money Drop
19h55 Météo
20h00 Journal
20h35 Loterie Tirage du Loto
20h38 Météo
20h40 Nos chers voisins
20h45 C'est Canteloup
20h55 Joséphine, ange gardien ?? Inédit
22h55 New York Unité Spéciale ??
23h40 New York Unité Spéciale ??

2

08h00 Journal
08h10 Magazine de services Télématin (suite)
09h05 Dans quelle éta-ge
09h10 Des jours et des vies
09h35 Amour, gloire et beauté
10h00 C'est au programme
10h50 Météo outremer
11h00 Jeu Motus
11h30 Jeu Les Z'amours
12h00 Tout le monde veut prendre sa place
12h55 Météo 2
13h00 Journal
13h50 Météo 2
13h52 Magazine du consommateur Consomag
14h00 Magazine de société Toute une histoire
15h45 Comment ça va bien !
16h55 Dans la peau d'un chef
17h45 Jeu N'oubliez pas les paroles
18h30 Talk show L'émission pour tous
19h30 Talk show L'émission pour tous, la suite
19h55 Météo 2
20h00 Journal
20h38 Série humoristique Parents mode d'emploi
20h40 Magazine de services Mieux comprendre l'immobilier
20h41 Magazine sportif Image du jour
20h42 Handisport Image des Jeux paralympiques
20h43 Magazine musical Alcaline l'instant
20h44 Météo 2
20h45 Rizzoli & Isles : autopsie d'un meurtre
21h30 Rizzoli & Isles : autopsie d'un meurtre
22h20 Série policière Rizzoli & Isles : autopsie d'un meurtre ??
23h05 Débat Mots croisés

3

07h56 Manger bouger «Les Dalton»
08h01 Les lapins crétins : invasion
08h08 Les lapins crétins : invasion
08h14 Les lapins crétins : invasion
08h25 Les lapins crétins : invasion
08h31 Les lapins crétins : invasion
08h38 Les lapins crétins : invasion
08h46 La chouette & Cie
08h55 Série d'animation Scooby-Doo, Mystères Associés
09h20 Série d'animation Scooby-Doo, Mystères Associés
09h46 Série d'animation Jamie a des tentacules
09h57 Série d'animation Jamie a des tentacules

10h11 Dessin animé Les lapins crétins : invasion
10h17 Dessin animé Les lapins crétins : invasion
10h24 Dessin animé Les lapins crétins : invasion
10h30 Dessin animé Les lapins crétins : invasion
10h45 Magazine du consommateur Consomag
10h50 Magazine régional Midi en France
11h55 Météo
12h00 12/13 : Journal régional
12h25 12/13 : Journal national
12h55 Magazine de découvertes Météo à la carte
13h50 Série policière Un cas pour deux
14h55 Sport Paris - Nice 2014
16h10 Jeu Des chiffres et des lettres
16h50 Jeu Harry
17h20 Magazine littéraire Un livre, un jour
17h30 Jeu Slam
18h10 Jeu Questions pour un champion
19h00 19/20 : Journal régional
19h18 19/20 : Edition locale
19h30 19/20 : Journal national
19h58 Météo
20h00 Magazine sportif Tout le sport
20h05 Handisport Le journal des Paralympiques
20h15 Feuilleton réaliste Plus belle la vie
20h45 Leçon de vie ?? Inédit
22h33 Magazine culturel Parlons passion
22h35 Météo
22h40 Grand Soir 3
23h45 Culture Cendrillon en route pour Versailles

CANAL+

08h00 Divertissement La semaine du zapping
08h15 Série d'animation Les Simpson
08h40 Série de suspense Homeland ??
09h30 Série de suspense Homeland ??
10h30 Court métrage Noise
10h35 Thriller Effets secondaires ??
12h20 Magazine d'actualité La nouvelle édition
12h45 Magazine d'actualité La nouvelle édition, 2e partie
14h00 Comédie Mariage à l'anglaise ??
15h30 Divertissement-humour La caméra planquée de François Damiens
15h40 Divertissement Clique
16h05 Thriller Dead Man Down ??
18h00 Divertissement Dans la bouche...
18h05 Divertissement Zapping
18h10 Le Before du grand journal
18h45 Le JT
19h00 Interview La nuit de...
19h05 Talk show Le grand journal
20h00 Talk show Le grand journal, la suite
20h20 Divertissement Le petit journal
20h55 Magazine d'information Spécial investigation
22h30 Gastronomie Les nouveaux explorateurs

M

07h45 Série d'animation Docteur La Peluche
08h10 Dessin animé Les blagues de Toto
08h25 Dessin animé Le petit Nicolas
08h40 Série d'animation Martine
08h55 Météo
09h00 M6 boutique
10h05 Météo
10h10 La petite maison dans la prairie
11h00 La petite maison dans la prairie
12h00 Scènes de ménages
12h40 Météo
12h45 Le 12.45
13h05 Scènes de ménages
13h40 Météo
13h43 Magazine culinaire Astuces de chef
13h45 Le spa de tous les dangers
13h45 Série policière Women's Murder Club ??
16h30 Jeu Les reines du shopping
17h30 Jeu Un dîner presque parfait
18h40 100 % mag
19h40 Météo
19h45 Le 19.45
20h05 Scènes de ménages
20h50 Téléréalité Top chef Inédit
23h50 Magazine culinaire Norbert et Jean : le défi

TÉLÉ

La sélection

TF1**20h50**

Joséphine, ange gardien

**Résumé**

Lorsque Joséphine arrive chez sa nouvelle cliente, Julie, celle-ci est en pleine dispute avec son mari, Franck. Immédiatement, l'ange gardien pense qu'elle est là pour aider le couple à dépasser cette crise importante, mais Joséphine fait une découverte surprenante. Elle se rend compte rapidement que Franck mène une double vie. Cette situation dure depuis un long moment. Joséphine en déduit qu'elle n'est pas là pour recoller les morceaux entre Franck et Julie. Elle n'est pas du tout au bout de ses surprises avec ce couple au bord de la rupture. Elle tente d'en savoir plus sur le quotidien de Franck tout en réconfortant sa femme, Julie...

2**20h47**

Rizzoli & Isles

**Résumé**

L'amitié indéfectible qui lie Jane Rizzoli et Maura Isles est fortement mise à mal lorsqu'au cours d'une enquête, Jane a été contrainte d'ouvrir le feu sur Paddy Doyle, le père biologique de Maura, un redoutable gangster irlandais, pour sauver sa camarade. Celui-ci est transféré à l'hôpital dans un état grave : son pronostic vital est engagé. Une enquête des affaires internes est diligentée au sujet de Jane. Sur ces entrefaites, l'agent du FBI Gabriel Dean révèle à cette dernière que Doyle avait été mis sur écoute. L'homme a visiblement des complices dans la police. Il s'agit d'agir vite pour les démasquer...

3**20h45**

Leçons de vie

**Résumé**

Marie, Vincent, Stéphanie, Sami, Khadija et Jérôme sont handicapés depuis la naissance ou le sont devenus après un accident ou à cause d'une maladie. Qu'ils soient aveugles ou cloués dans un fauteuil roulant, ils ont un point commun : une envie de vivre plus forte que les limites de leur handicap. Combattifs, positifs, émouvants et maniant souvent l'humour, leur charisme, leur force de caractère et leur intelligence donnent une leçon de vie en faisant découvrir les réalités du handicap. Ils travaillent, ont des enfants, voyagent et poursuivent leurs rêves. Les suivre au quotidien permet de battre en brèche de nombreuses idées reçues sur le handicap.

CANAL+**20h55**

Spécial investigation

**Résumé**

Les pyramides d'Egypte, le Mont-Saint-Michel, Pompéi, la Grande Muraille de Chine : certains paysages sont considérés comme des merveilles de l'humanité. Une liste officielle recense un millier de ces sites extraordinaires : urbains, archéologiques ou naturels. Apparu en 1978 à l'initiative de l'Unesco, ce classement s'enrichit chaque année de nouveaux lieux. Mais selon certains experts, ce classement mondial ne serait pas seulement dicté par des critères esthétiques, ni tout à fait objectif. La politique et les tractations de coulisses joueraient un rôle clé. Plus grave : dans certains cas, les considérations commerciales et touristiques auraient pris le pas sur les exigences culturelles. Enfin, certains sites prestigieux ne seraient plus suffisamment entretenus.

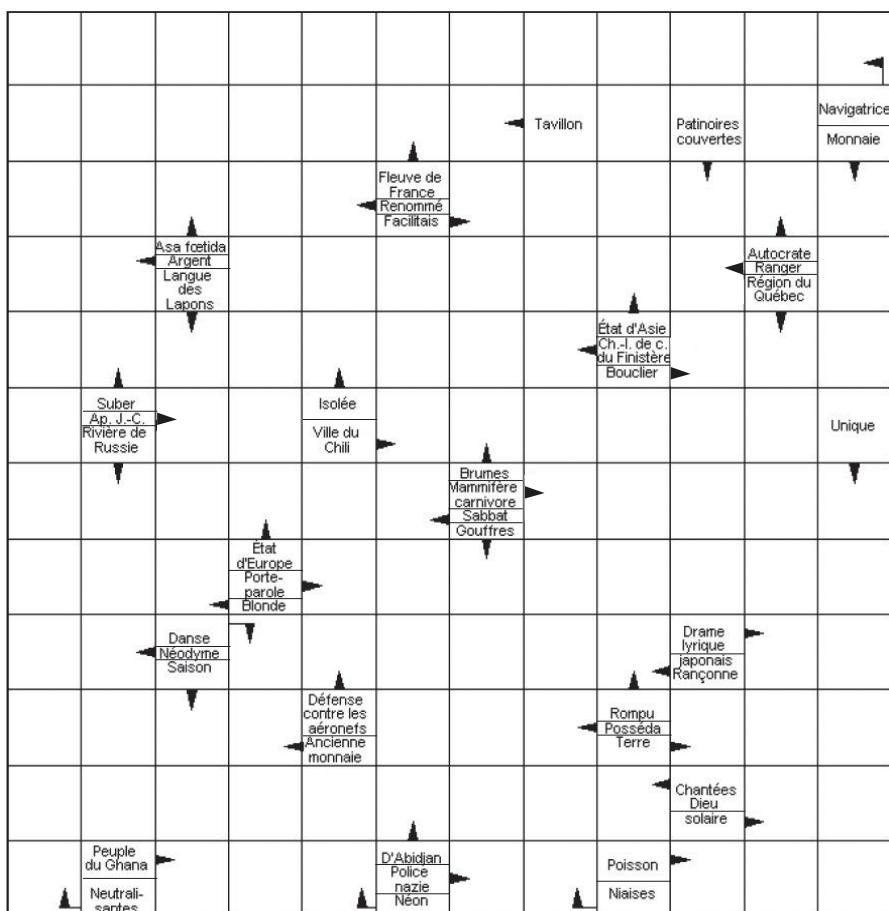
M**20h50**

Top chef

**Résumé**

Cette semaine, les neuf participants vont avoir la surprise de retrouver les candidats précédemment éliminés. Pendant la première épreuve, les 18 chefs travaillent en binômes autour de produits imposés. L'enjeu est de taille : l'ex-candidat du duo gagnant réintègre le concours. Puis les chefs sont répartis en deux groupes. Les uns embarquent à bord du voilier le Belem, où ils endosseront le costume des marins-cuisiniers du début du XXe siècle et accommodent du poisson, bas morceaux inclus. Les autres rencontrent le chef étoilé Éric Guérin, qui leur propose un croquis comme seule référence pour élaborer une recette. Si une partie des candidats doit lutter contre le mal de mer, une autre partie doit prouver que sa créativité est à la hauteur de son savoir-faire.

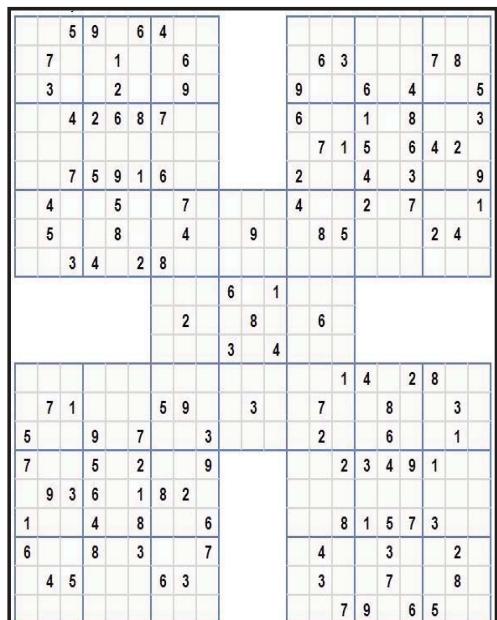
Mots fléchés n°535



Samouraï-sudoku n°535

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standards du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



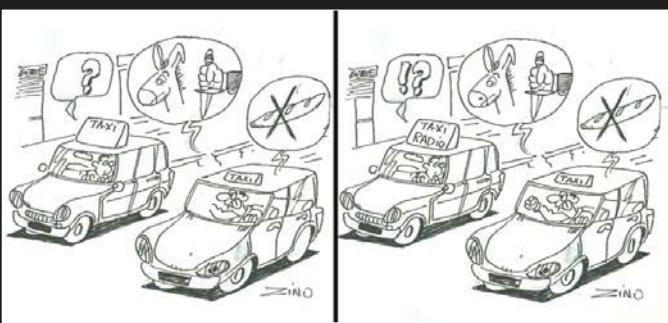
► Verticalement:

1. Religieuse placée sous la vocable de sainte Marie - Madeleine
2. Esclaves d'Etat, à Sparte - Grands félins
3. Grosse araignée
4. Unité monétaire divisionnaire de la Suède - Affaire judiciaire due à l'intolérance religieuse
5. Curium - Ville du sud-ouest du Nigeria - Écrivain italien
6. Mathématicien français - Nom de quatorze rois de Suède et de sept rois de Danemark
7. Lord du silence (pl.) - Pronom personnel

► Horizontalement:

1. Organite cytoplasmique de la cellule qui synthétise l'adénosine triphosphate utilisée comme source d'énergie
2. Appareil, dispositif destiné à prévenir d'un danger - Produits comestibles de la ponte de certains oiseaux, poissons
3. Poisson d'eau douce - Frappé violemment, à coups répétés
4. Saison - Infini
5. Adoucir - Symbole représentant la fonction exponentielle
6. Armée, à l'époque féodale - Excréments
7. Coutumes - Volcan actif d'Italie - Sélénium 8. Fret d'un bateau - Marteau de couveur 9. Agacés - Qui a une saveur aigre
10. Technétium - Larve
11. Relatif à la télévision comme moyen d'expression (fém.)
12. Einsteinium - Mariages

7 erreurs



Proverbes

Un peuple sans culture, c'est un homme sans parole.

Proverbe algérien

Il a changé de clan, pour une bouchée de pain.

Proverbe berbère

La cupidité est un éternel esclavage.

Proverbe arabe

Lorsque Dieu veut nous punir, Il exauce nos prières

Proverbe français

C'est arrivé le 10 mars

2004 : Les téléphones cellulaires munis de caméras sont à présent interdits à la vente en Arabie Saoudite.

2005 : Près de 600 000 salariés du public et du privé manifestent dans toute la France pour la défense du pouvoir d'achat.

2005 : Le juge Rodney Melville lance un mandat d'arrêt à l'encontre de Michael Jackson qui ne s'est pas présenté au début de son audience du jour. Le chanteur, jugé pour abus sexuel sur mineur, recevrait des soins pour un problème de dos. Le juge donne une heure à Michael Jackson pour se présenter devant le tribunal sous peine de payer une caution de trois millions de dollars (2,2 millions d'euros) et il peut même se présenter à son procès en pyjama.

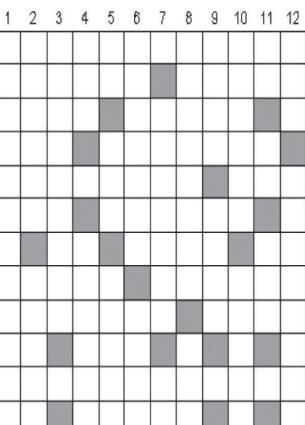
2005 : Garry Kasparov, ancien champion du monde d'échecs et numéro un mondial, annonce son abandon de la compétition en raison de l'énorme pression qu'il a dû supporter au cours des dernières années.

Célébrations :

- Journée mondiale du rein.

- Tibet : Journée du soulèvement tibétain, commémorant le soulèvement en 1959 contre la République populaire de Chine.

Mots croisés n°535



► Horizontalement:

1. Organite cytoplasmique de la cellule qui synthétise l'adénosine triphosphate utilisée comme source d'énergie
2. Coutumes - Volcan actif d'Italie - Sélénium 8. Fret d'un bateau - Marteau de couveur 9. Agacés - Qui a une saveur aigre
3. Grosse araignée
4. Unité monétaire divisionnaire de la Suède - Affaire judiciaire due à l'intolérance religieuse
5. Curium - Ville du sud-ouest du Nigeria - Écrivain italien
6. Mathématicien français - Nom de quatorze rois de Suède et de sept rois de Danemark
7. Lord du silence (pl.) - Pronom personnel

tant la fonction exponentielle

6. Armée, à l'époque féodale - Excréments

7. Coutumes - Volcan actif d'Italie - Sélénium 8. Fret d'un bateau

- Marteau de couveur 9. Agacés

- Qui a une saveur aigre

10. Technétium - Larve

11. Relatif à la télévision comme moyen d'expression (fém.)

12. Einsteinium - Mariages

LIGUE 1 - TITRE DE CHAMPION 2014

Une fin de parcours largement favorable à l'USM Alger

Grâce à sa victoire à l'extérieur contre le CS Constantine (2-1), pour le compte de la 22^e journée de Ligue 1 de football, l'USMA peut se targuer d'avoir franchi un pas vers le titre, même s'il reste encore huit journées avant la fin de la saison, car la suite du parcours lui semble nettement plus favorable que pour les autres concurrents, notamment l'ES Sétif et le MC Alger.

En effet, en plus des cinq points d'avance qu'ils comptent actuellement au classement général, les Rouge et Noir de la capitale auront une fin de parcours «relativement facile» par rapport à celle de l'ESS et du MCA, qui seront appelés à disputer un grand nombre de matches difficiles, pendant lesquels leur succès sera loin d'être assuré, même à domicile.

Après la réception de la JSK pour le compte de la 23^e journée, les Sétifiens iront, en effet, à Constantine, où le CSC local les attendra probablement d'un pied ferme, ne serait-ce que pour défendre «l'honneur» de la ville des Ponts, dans ce grand derby de l'Est.

Après cela, les Ententistes accueilleront le MO Béjaïa, le CA Bordj Bou-Arréridj et l'USM El Harrach, avant de se déplacer respectivement à Béchar, El Eulma et surtout, à Bologhine, lors de la dernière journée, pour y défier l'actuel leader du championnat, l'USM Alger.

Le doyen des clubs algériens, le MC Alger, ne sera pas «plus gâté» que l'ESS, puisque lui aussi sera confronté à une éprouvante fin de parcours, notamment, avec des déplacements difficiles à Tizi-Ouzou, El Harrach, Béchar et El Eulma. Même à domicile, les matches



du MCA auront l'air de tout, sauf de simples parties de plaisir, puisque là encore, ils seront certainement soumis à rude épreuve, notamment face au CABBA et au CSC.

Sur le papier, l'USMA se présente donc comme le seul candidat au titre qui bénéficiera d'un calendrier relativement favorable dans cette dernière ligne droite du parcours.

Les Rouge et Noir de la capitale auront, en effet, la chance de recevoir deux fois consécutives à Bologhine (le MCEE (23^e journée), et l'ASO (24^e journée) avant de rendre visite au nouveau promu, le CRB Aïn Fakroun.

Après cela, l'USMA aura la chance de disputer trois matches consécutifs à Alger, respectivement contre le MC Oran et le CR Belouizdad et le RC Arbaâ. Une situation qui, théoriquement, devrait augmenter ses chances de réussir de bons résultats, même si la plupart parmi ces adversaires luttent encore pour le maintien.

Ce qui est également le cas de la JSM Béjaïa, club auquel l'USMA ira rendre

visite pour le compte de la 29^e journée et qui se présente comme son seul véritable match difficile dans cette fin de parcours. Pour la 30^e et dernière journée du championnat, les Rouge et Noir de la Capitale accueilleront l'ESS, mais il se pourra que les «jeux soient faits bien avant» ce match de clôture.

En effet, les Usmistes ont déjà dépassé le plus dur de leur parcours et à travers les matches abordables qui leur restent, il est fort à croire qu'ils fassent la différence bien avant de croiser leur principal concurrent pour le titre, dans ce duel direct.

Cela dit, malgré la faveur des pronostics, le staff technique des Rouge et Noir a préféré tempérer ses ardeurs: «Il reste huit matches avant la fin de la saison, soit un total de 24 points à récolter, ce qui est énorme» a tenu à rappeler l'entraîneur adjoint, Billel Dziri, juste après la dernière victoire contre le CSC.

Selon l'ancien capitaine usmiste: «Tout peut encore se passer et c'est pour cela que je dis qu'il est encore trop tôt pour crier victoire» ait-il expliqué.

Défaite du CABBA et colère des supporters



Mouad B.

Le CABBA s'est incliné samedi 1-3 face au RCA en L1, et essaie un énième échec. Alors forcément, le ras-le-bol est palpable chez les supporters qui ont exprimé leur mécontentement à l'issue de cette défaite.

«Affligeant», «consternant», «dégoutant» ou encore «pas au niveau», «incapables», le moins que l'on puisse dire, c'est que les supporters bordjiens n'ont pas été tendre avec leurs protégés après la défaite du CABBA (1-3) ce samedi face au RCA sur la pelouse du 20 Août de Bordj Bou-Arréridj.

Une journée difficile donc et un énième revers en autant de rencontres qui élimine pratiquement les Bordjiens de la Ligue 1. Mais au-delà de ce triste constat comptable, c'est surtout la manière qui interpelle les fans bordjiens. Peu de réelles occasions de but, une défense en difficulté et une réaction trop timide après l'ouverture du score des visiteurs, le CABBA ne s'est pas montré à la hauteur de l'événement face au RCA.

Incapables d'élever leur niveau cette saison, les hommes de Mustapha Biskri restent actuellement sur une inquiète série consécutive, et peinent à trouver un équilibre collectif.

Alors forcément le ras-le-bol est palpable chez les supporters, qui ont scandé après le deuxième but «Mouiller le maillot!» durant la rencontre.

Mais il y a aussi les supporters désabusés, qui quittent l'enceinte du 20-Août avant même le coup de sifflet final. C'est le cas de Mourad, écharpe du CABBA autour du cou, qui n'hésite pas à exprimer sa rancœur entre réalisme et fatalisme: «C'est encore une déillusion. C'est tout simplement pas le niveau Ligue 1, techniquement et tactiquement».

Et si certains ont apprécié la réaction d'orgueil des Bordjiens en fin de rencontre comme Farid, d'autres ne se font pas prier pour fustiger la prestation d'ensemble de ce CABBA, à l'image de ami Salah fidèle depuis toujours. «Ce match fut une catastrophe. Il n'y a aucune rébellion, aucune envie. On prend encore une fessée et c'est la chute en L2. Je pense qu'il faut tout changer».

LIGUE DES CHAMPIONS: (1/16^E DE FINALE - RETOUR)

L'ES Sétif qualifiée pour le prochain tour

Le représentant algérien, l'ES Sétif, s'est qualifié pour le prochain tour de la Ligue des champions africaine de football, après avoir fait match nul face à son homologue burkinabé, ASFA Yennenga (0-0), en match retour joué samedi au stade du 4-Août à Ouagadougou.

Lors du match aller, joué dimanche dernier à Sétif, «l'Aigle noir» s'était imposé sur le score sans appel de (5-0).

Au prochain tour (1/8e de finale), la formation sétifienne affrontera le qualifié de la double confrontation mettant aux prises, Coton-Sport (Cameroun) et Flambeau de l'Est (Burundi).

Au match aller, le club burundais s'était imposé par (1-0).



Sudoku N°534

2	4	8	3	1	9	5	7	6
5	3	7	6	8	4	1	9	2
9	6	1	7	5	2	8	4	3
8	2	5	4	9	3	7	6	1
1	7	3	5	6	8	9	2	4
6	9	4	2	7	1	3	8	5
4	1	2	8	3	7	6	5	9
3	8	6	9	4	5	2	1	7
7	5	9	1	2	6	4	3	8

6	4	1	7	3	5	9	2	8
5	8	9	6	2	4	7	1	3
7	3	2	1	9	8	5	6	4
3	5	7	9	1	2	8	4	6
8	1	6	3	4	7	2	5	9
2	9	4	8	5	6	1	3	7
6	7	8	5	3	9	4	2	1
1	7	3	2	6	9	4	8	5
8	4	1	5	9	2	7	3	6

9	7	2	1	3	6	8	5	4
8	4	1	5	9	2	7	3	6
3	6	5	4	7	8	2	1	9

Mots Croisés N°534

SAUCISSONNER
APPAREIL■OSER
ISSOLEES■CVT■I
■N■NAITREREL
AIS■GEMIROBOL
E■HIV■MIURNE■
GYNECEEVE■AU■
PERDUSIL■ES■ME
UT■R■LAD■CORS
■I■ALIDO■MOELL
ONLYSEEN■MENE

Mots Fléchés N°534

PLAISANTERIE
HAIN■OUTL■
EVE■MO■BARIL
NEUVIEME■EGO
ORLANDO■TSAR
MAE■AIDER■NE
E.SALPE■AD■T
NP■L■ERIGENT
ALAIN■ELEVEE
LUTZ■CREDIT■
ETREC■TINTE
S■ESPOO■ESE■

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE DE BOXE (SENIORS)

Les pugilistes du GSP se distinguent

La phase nationale du championnat d'Algérie de boxe (seniors), disputée du 5 au 8 mars à la salle omnisports des Eucalyptus à Alger, a été dominée par le groupement sportif pétroliers «GSP» qui a remporté trois médailles d'or.



Al l'issue des finales disputées samedi soir, l'équipe du GSP a obtenu trois titres nationaux, grâce au vice-champion du monde de la catégorie (-49 kg), Mohamed Flissi, à Zohir Kedache (-69 kg) et Abdelaiz Touilbini (-91 kg).

À la faveur des trois titres du GSP et à celui de Ameur Lakhdoud Hicham du club AMDA, la ligue d'Alger se place au premier rang de ce championnat national qui a regroupé 106 boxeurs représentant 25 ligues de wilayas. L'équipe de la Protection civile et la sélection nationale militaire se sont adjugées la deuxième place avec deux médailles d'or chacune, suivies par les ligues de Sétif et Béjaïa avec un titre pour chacune d'elles.

En dépit de l'absence de quelques boxeurs de l'équipe nationale, à l'image d'Abdelkader Chadli, Chouaib Boulouddine et Ilyés Abadi, en raison de leur participation, le 12 mars à Alger, au match international entre la franchise algérienne «Faucons du désert» et l'équipe italienne «Dolce-Gabbana», dans le cadre de la 9e journée de la World Series of Boxing (WSB), la compétition nationale a été marquée par le déroulement de plusieurs combats de «bon niveau», selon les techniciens.

Le championnat d'Algérie a été marqué par la suprématie affichée par le vice-champion du monde, Mohamed Flissi qui a remporté le titre national haut la main, en battant avant la limite, son adversaire le tenant du titre Saïbi Walid de Boumerdès.

L'ex-boxeur de l'équipe nationale revient ainsi au devant de la scène nationale à l'âge de 36 ans. En revanche et contre toute attente, le boxeur de l'équipe nationale, Réda Benbaaziz a perdu son combat lors des demi-finales, devant Faycal Chaouche, un adversaire plus âgé et aguerri.

L'effet marquant du championnat d'Algérie-2014, est le grand retour de quelques ex-internationaux devant de la scène nationale, et ce grâce à la nouvelle réglementation qui permet aux boxeurs âgés entre 19-40 ans de parti-

ciper à la compétition. De son côté, le directeur technique national de la Fédération algérienne de boxe, Mourad Meziane s'est félicité du «bon niveau» du championnat national qui a enregistré 96 combats et l'émergence de quelques «boxeurs prometteurs». «Sur le plan technique, nous avons noté une bonne prestation des boxeurs participants.

À l'exception des combats de Flissi (-49 kg) et Touilbini (-91 kg) qui se sont terminés avant terme, les autres combats ont été très serrés dans les différentes catégories, ce qui a permis d'assister à des rencontres très intéressantes. Nous avons noté également l'émergence de jeunes pugilistes prometteurs à l'image d'Ameur Lakhdoud Hicham (52 kg) et Ziani Djoudi (60 kg).

La fédération algérienne a mis en place cette saison un nouveau système de compétition qui fait passer le championnat d'Algérie par trois étapes : phase de wilayas, régionale et enfin nationale, supprimant ainsi la phase zonale qui existait dans l'ancien système.

Les champions d'Algérie-2014:
 (-49 kg): Mohamed Flissi (GSP)
 (-52 kg): Ameur Lakhdoud Hicham (AMDA)
 (-56 kg): Hamachi Fahem (Equipe nationale militaire)
 (-60 kg): Ziani Djoudi (JST-Béjaïa)
 (-64 kg): Boudiaf Ahmed (Equipe nationale militaire)
 (-69 kg): Kedache Zohir (GSP)
 (-75 kg): Haouchet Sohib (FIAB-Séatif)
 (-81 kg): Koudri Walid (Protection civile)
 (-91 kg): Touilbini Abdelaiz (GSP)
 (+91 kg): Grimes Mohamed (Protection civile).

Classement général:
 1. Ligue d'Alger: 4 médailles d'or
 2. Protection civil: 2 médailles d'or
 -- Equipe nationale militaire: 2 médailles d'or
 4. Ligue de Sétif: 1 médaille d'or
 -- Ligue de Béjaïa: 1 médaille d'or.

APS

Publicité

LIGUE 1 FRANÇAISE (28^e J)**Mehdi Mostefa
(Ajaccio) buteur
face à Nantes**

L'international algérien, Mehdi Mostefa, a été buteur pour la première fois cette saison, lors du nul ramené par son équipe, Ajaccio, du terrain de Nantes (2-2) samedi soir pour le compte de la 28^e journée du championnat de Ligue 1 française de football.

Le milieu de terrain défensif du club corse, a ouvert la marque dès la 4^e minute de la partie, mais son équipe n'a pas réussi à préserver son avance. Les locaux sont parvenus à remettre les pendules à l'heure d'abord, puis prendre l'avantage.

Les coéquipiers de Mostefa, promu capitaine pour la circonstance, ont attendu jusqu'à la dernière minute du temps réglementaire de la rencontre pour égaliser.

Le point ramené de Nantes ne change toutefois rien dans le sort d'Ajaccio, toujours bon dernier au classement, accusant un retard de 15 points sur le premier club non relégable, Evian TG. Mostefa (30 ans), aligné habituellement sur le flanc droit de la défense algérienne, avait joué dans son poste de préférence, à savoir comme milieu défensif, lors de la rencontre amicale des Verts face à la Slovénie (victoire 2-0), mercredi dernier au stade Mustapha Tchaker de Blida. Avant ce match, il avait déclaré à la presse algérienne qu'il allait quitter son club en fin de saison.

BOXE, ATHLÉTISME

La Protection civile sur le podium

Dans le cadre des activités sportives et à l'occasion du championnat national de boxe qui s'est déroulé au niveau du complexe sportif Eucalyptus durant la période du 4 au 8 mars 2014, les boxeurs de l'association sportive de la Protection civile se sont distingués avec deux médailles d'or et deux médailles d'argent.

À ce titre, les boxeurs Kouidir Walid et Karmis Mohamed ont décroché respectivement la médaille d'or en remportant les épreuves de la Catégorie des poids lourds 81 et 91 kilogrammes, les médailles d'argent sont revenue aux boxeurs Chaouch Fayçal dans la catégorie du poids 60 kg et Miznar Sid Ali dans la catégorie du poids 49 kg. Par ailleurs, d'excellents résultats ont été réalisés par nos athlètes aux épreuves du championnat d'athlétisme, où 10 athlètes ont pris part dont plusieurs épreuves masculines et féminines, et les résultats sont comme suit :

- Aux épreuves par équipes la 1^{re} place est revenue à l'association sportive de la Protection civile, aux épreuves individuelles
- la 1^{re} place est revenue à Bouras Djaber, au 10 000 m marche.
- la 2^{re} place est revenue à Mouzika Mohamed au 1500 m
- la 2^{re} place est revenue à Laibie Mohamed Riad au saut en longueur
- la 2^{re} place est revenue à Ali Ahmed Ahcen au saut en hauteur

Ces résultats réalisés sont les fruits des efforts fournis par la direction générale de la Protection civile pour la promotion des activités sportives au profit du personnel et contribuer à la recherche des jeunes talents qui représenteront l'espérance du sport algérien.

GYMNASTIQUE :

Plan d'«urgence» pour son développement dans la zone nord-africaine

Un plan d'«urgence» pour promouvoir et développer davantage la gymnastique, notamment dans la zone nord-africaine, a été décreté à partir de l'année 2014 par l'Union africaine de gymnastique (UAG) avec l'aide et le soutien de la Fédération internationale de la discipline (FIG), a-t-on appris hier auprès du président de l'instance continentale, l'Algérien Ali Zaâter.

Le continent africain comprend trois zones (sud, centre et nord) qui sont présidées chacune par un vice-président de l'Union africaine de gymnastique. Dans l'ensemble, l'activité des trois zones, à travers la mise en œuvre du plan de développement de la FIG en direction du continent, est en «amélioration constante», grâce surtout au «dynamisme» des fédérations, soucieuses de la formation des entraîneurs et les fédérations organisatrices sous la direction des présidents des zones.

«Les fédérations des zones Est et Centre poursuivent leurs plans d'action en réalisant déjà plusieurs opérations pour la massification de la gymnastique, à l'inverse de celles de la zone Nord qui sont quelque peu à la traîne,



pour différentes raisons», a indiqué à l'APS le président de l'Union africaine de gymnastique.

Pour ce responsable, il était plus qu'urgent de préconiser un plan d'«urgence» pour essayer de dynamiser encore plus l'activité dans la zone Nord. Cette dynamique ne pouvait voir le jour que grâce à l'implication et le financement directs assurés par l'instance mondiale. Dans cette optique, une réunion a regroupé le président de la Fédération internationale de gymnastique, l'Italien Bruno Grandi et les présidents des fédérations d'Afrique du Nord, en marge de la session ordinaire du comité exécutif de l'instance mondiale, le mois dernier.

«J'ai personnellement préconisé cette réunion d'urgence entre le premier responsable de l'exécutif de la FIG et les présidents des fédérations nord-africaines (Algérie, Tunisie, Egypte, Maroc

et Libye) pour convaincre l'instance internationale de l'urgence de faire bénéficier ces fédérations du plan de développement des continents», a déclaré le président de l'UAG.

Ce plan d'urgence touche essentiellement la formation des entraîneurs et la préparation des jeunes gymnastes, en vue de développer davantage la discipline et ses différents «arts» dans les pays de cette zone nord-africaine. «L'adhésion favorable de la FIG se traduit par l'enthousiasme de son président Grandi qui, d'ailleurs, a invité les présidents des cinq fédérations au mois de mai prochain à Rome à une réunion de travail pour voir les voies et moyens de la faisabilité de cette aide qui sera une opération très bénéfique pour les techniciens et athlètes du continent africain», a indiqué M. Zaâter. Suite à la réintroduction de la gymnastique aux prochains Jeux africains

(JA), prévus au Congo du 18 au 31 juillet 2015, et après la sollicitation de l'Union africaine de gymnastique, la fédération internationale a décidé d'apporter une aide en matériel sportif de compétition à la fédération congolaise afin de réussir cet événement.

«Après son annulation lors des derniers JA au Mozambique, on a réussi à convaincre le comité d'organisation de la prochaine édition pour réintroduire la gymnastique et la FIG a été attentive à notre sollicitation pour doter ce comité d'un matériel sportif de compétition pour la bonne marche des épreuves», a expliqué le président de l'UAG, ajoutant que la seule condition émise par l'instance internationale concerne l'engagement des Congolais à utiliser ce «couteau» matériel dans une salle dédiée à la gymnastique pour sa rentabilité.

En plus de cette dotation, des stages de formation dans l'organisation sportive sont prévus par l'Union africaine de la discipline, dès que les conditions soient réunies au Congo, ajoute la même source. Des stages de formation d'entraîneurs et un camp d'entraînement pour jeunes gymnastes seront, en outre, consacrés à l'Afrique par l'académie de la FIG.

pub

pub



Source : Wikipédia.fr

Les stars du Mondial

MICHAEL ESSIEN

SON PARCOURS



Michael Kojo Essien (né le 3 décembre 1982 à Accra au Ghana) est un footballeur international ghanéen évoluant au poste de milieu de terrain.

Grâce à sa polyvalence, il peut jouer milieu défensif, relayeur, offensif, défenseur central et même défenseur latéral (droit ou gauche). Son poste de prédilection est cependant milieu défensif. C'est un joueur extrêmement solide et endurant, redoutable dans les duels, qui possède également une lourde frappe de balle.



Jeune du Liberty FC Accra, il est repéré lors du Championnat du monde juniors par Manchester United, mais signe finalement en 2000, suivant les conseils de Fabien Piveteau, au club corse du SC Bastia, qui évolue alors en Ligue 1.

À son arrivée au club, l'entraîneur en place, Frédéric Antonetti, lui fait rapidement confiance alors qu'il n'a que 18 ans. Il joue trois ans au SC Bastia, explosant aux yeux de tous. Alors qu'il devait partir au mercato d'hiver 2003, il reste fi-

nalement six mois de plus en Corse avant de quitter son premier club européen pour l'Olympique lyonnais, Champion de France en titre, pour une somme de 11,75 Me. Il rejoint donc à l'été 2003 l'Olympique lyonnais, qui domine alors le Championnat de France, et se fait ainsi connaître de toute l'Europe. Effectivement, sous les ordres de Paul Le Guen, il remporte deux titres de Champion de France, deux Trophées des champions et fait ses premières armes en Ligue des Champions.

À ce moment-là, il forme avec Florent Malouda, Mahamadou Diarra et Juninho un des meilleurs milieux de terrain d'Europe. En effet, il atteint avec l'OL par deux fois les quarts de finale de la Ligue des champions, et participe en particulier lors de la saison 2004-05 à un match mémorable de huitième de finale remporté sur le score de 7 buts à 2 contre le Champion d'Allemagne en titre, le Werder Bremen.

Ses performances sont telles qu'il reçoit pour la saison 2004-05 le trophée UNFP de meilleur joueur de Ligue 1 (ce trophée compte à son palmarès des joueurs illustres tel que Zinédine Zidane, David Ginola, Didier Drogba, Karim Benzema ou encore Eden Hazard).

Courtisé par le Russe Roman Abramovitch et son club londonien de Chelsea, le président lyonnais Jean-Michel Aulas exige 50 millions

d'euros d'indemnités ainsi que la venue de Thiago pour libérer son joueur. Finalement, Michael Essien quitte officiellement le 16 août 2005 l'équipe de Lyon pour rejoindre l'effectif de Chelsea pour une durée de cinq ans et pour un montant record de 38 millions d'euros^{7,8}. À Chelsea, il devient rapidement un titulaire indiscuté, grâce à ses qualités de joueur mais aussi à sa capacité de jouer à plusieurs postes (milieu défensif, défenseur central et arrière droit). En 2006, il se fait remarquer en marquant un but magnifique des 28 mètres contre Arsenal, et un an plus tard, en 2007, il est élu meilleur joueur de Chelsea.

En 2008, il obtient la reconnaissance continentale en étant élu Joueur africain de l'année, mais subit une grave blessure durant la saison, qui l'éloigne des terrains de septembre 2008 à mars 2009.

Il fait un retour tonitruant d'abord face à la Juventus puis contre Manchester City où il marque dans les deux matchs et en plus est élu homme du match dans le second.

Le 6 mai 2009, lors de la demi-finale retour de la Ligue des Champions face au FC Barcelone, il inscrit un but mémorable : une reprise de volée du pied gauche, à environ une vingtaine de mètres du but catalan, qui va toucher la transversale avant de finir sa course au fond des filets. Mais dans les dernières minutes du match, il manque un ballon à dégager dans la surface de réparation en frappant à côté, ballon qui arrive à Lionel Messi puis Iniesta pour finir dans les cages de Cech. Chelsea est éliminé.

En juillet 2011, Essien se blesse au genou, et est éloigné une fois de plus des terrains pendant près de six mois.

Le 19 mai 2012, il remporte la Ligue des champions en battant le Bayern Munich en finale.

Le 31 août 2012, en manque de temps de jeu à Londres, Essien est prêté pour une saison avec option d'achat au Real Madrid, et retrouve ainsi son ancien entraîneur en la personne de José Mourinho qui dirigea Chelsea de 2004 à septembre 2007. Il inscrit son premier but sous ses nouvelles couleurs face au Real Saragosse le 3 novembre 2012. Malgré de bonnes performances, le Real Madrid ne lève pas l'option d'achat et Essien retourne à Chelsea à la fin de la saison.

Le 27 janvier 2014, après six premiers mois durant lesquelles il n'a participé qu'à cinq matchs, dont deux comme titulaires, avec Chelsea, l'AC Milan annonce que Michael Essien rejoint le club italien jusqu'en juin 2015. Le montant du transfert est inconnu.

Palmarès

- Élu meilleur joueur de Ligue 1 lors de la saison 2004-2005
- Trophée du joueur du mois UNFP en octobre 2004
- Élu dans le onze type de la CAN 2008
- Élu joueur africain de l'année 2008
- Élu meilleur joueur du Chelsea FC en 2007

Un hélicoptère de l'ANP rate son décollage à In-Amenas, pas de victimes

Un hélicoptère de l'Armée nationale populaire (ANP) a raté son décollage, à l'aéroport Zarzaïne d'In-Amenas, "sans faire de victimes", a appris l'APS auprès des services de la wilaya d'Illizi.

L'appareil a raté son envol et est retombé une vingtaine de mètres plus loin, causant quelques dégâts matériels "sans heureusement faire de victimes", a-t-on précisé de même source.

CRASH DE L'AVION MILITAIRE Les imams ayant refusé d'accomplir la prière de l'absent révoqués

Les imams ayant refusé d'accomplir la prière de l'absent à la mémoire des victimes du crash de l'avion militaire à Oum El-Bouaghi seront "révoqués", a indiqué hier à Alger le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Bouabdallah Ghallallah.

Intervenant en marge d'une cérémonie à l'occasion de la Journée internationale de la femme, M. Ghallallah a précisé que les imams ayant refusé d'accomplir la prière de l'absent à la mémoire des victimes du crash de l'avion militaire seront "révoqués" sans citer le nombre des imams concernés. Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, avait ordonné d'accomplir la prière de l'absent à la mémoire des victimes du crash de l'avion militaire à Oum El-Bouaghi en février dernier au troisième et dernier jour du deuil national décrété suite à cet accident tragique qui a fait 77 morts.

À la question d'un journaliste sur le refus de certaines administrations de recruter des femmes voilées, M. Ghallallah a indiqué: "Il faut respecter la tenue de travail" ajoutant que "le véritable voile est dans les valeurs morales". Il a rappelé, par ailleurs, l'ouverture d'un institut de formation d'imams dans la wilaya de Tamanrasset qui devrait accueillir des stagiaires des pays voisins avec une moyenne de 150 imams par an, affirmant que cet établissement devrait "permettre la relance des relations scientifiques et culturelles entre l'Algérie et les pays limitrophes du Sahara".

M. Ghallallah a d'autre part souligné que la femme algérienne a franchi de grands pas dans la société en occupant des postes de responsabilité dans différents domaines, notamment dans l'enseignement.

La femme algérienne travaille aux cotés de l'homme dans le cadre des valeurs de l'islam, a-t-il dit.

391 fusils de chasse restitués à leurs propriétaires à Ain Defla à la fin du mois de février

Trois cent quatre-vingt et onze (391) fusils de chasse ont été restitués à leurs propriétaires à la fin du mois de février à travers la wilaya d'Aïn Defla, a-t-on appris hier auprès des services de la wilaya.

La restitution de ces armes de chasse s'inscrit dans le cadre de l'application de l'instruction n° 2 du 3 juin 2013 portant modalités de restitution des fusils de chasse à leurs propriétaires, a indiqué la même source, ajoutant que l'opération concerne un total de 491 armes.

L'opération suit son cours, ont précisé les services de la wilaya, signalant que les 100 cas restants seront régularisés une fois achevées les procédures réglementaires d'usage.

La confiscation des fusils de chasse à leurs propriétaires par les autorités durant les années de terrorisme visait la préservation de la sécurité du pays et celle de la société, rappelle-t-on.

Perturbation du trafic ferroviaire dans la banlieue "est" d'Alger : Poursuite des travaux de réparation à Réghaïa

Le trafic ferroviaire est toujours perturbé dans la commune de Réghaïa, où les travaux de réparation de poteaux de caténaires ayant fait l'objet d'un "acte de malveillance" au niveau de la cité Bensaïdane (Réghaïa) se poursuivaient hier, a constaté un journaliste de l'APS. Sur place, des techniciens de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) s'affraient à réparer quatre poteaux caténaires portant les câbles alimentant les trains en électricité.

APS

Conférence de presse, du DG de la Sûreté nationale

DISPERSION
DES
FOULES :

La Police, une institution «neutre» agissant sur réquisition de l'autorité administrative

Le directeur général de la Sûreté nationale, le général major, Abdelghani Hamel, a affirmé hier à Alger la neutralité de l'institution de la Police dans la dispersion des foules lors des rassemblements, soulignant qu'elle agit sur réquisition de l'autorité administrative. «Je tiens à la neutralité de l'institution de la Police car il s'agit d'une institution républicaine qui restera au service de la République algérienne.



Je tiens aussi à expliquer que le maintien de l'ordre est du ressort exclusif de l'autorité administrative car c'est elle qui délivre les autorisations de manifestations et les réquisitions», a souligné le général major Hamel lors d'une conférence de presse. Il a ajouté que «la préoccupation majeure» n'était pas l'objet de la manifestation mais plutôt «l'occupation illégale de la voie publique».

Rappelant que «les instructions sont données en fonction de l'appréciation de la situation sur le terrain», le responsable de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a tenu à souligner que «la gestion d'une manifestation n'était pas une recette unique».

Il a relevé aussi que la dispersion des foules ne s'est jamais faite par l'usage des moyens conventionnels du maintien de l'ordre, comme les grenades lacrymogènes, entre autres, soulignant que «toutes les missions dévolues à la Police, s'exercent dans un cadre légal avec respect des droits de l'homme».

Par ailleurs, le général-major Hamel a précisé que l'organisation de cette conférence de presse visait à lever toute équivoque sur les événements qu'à connus l'Algérie, notamment à Ghardaïa et récemment à Alger, et à fournir, dans la transparence, toutes les informations car «la presse a, à la fois, le droit d'être informée et d'informer».



Le général-major Hamel a précisé que l'organisation de cette conférence de presse visait à lever toute équivoque sur les événements qu'à connus l'Algérie, notamment à Ghardaïa et récemment à Alger, et à fournir, dans la transparence, toutes les informations car «la presse a, à la fois, le droit d'être informée et d'informer».

d'être informée et d'informer».

● A propos des journalistes interpellés lors d'un rassemblement non autorisé jeudi à Alger, alors qu'ils assuraient la couverture de l'événement, le responsable de la DGSN a rappelé qu'ils ont été relâchés et ont eu droit, avant d'être relâchés, à un examen médical et à l'utilisation du téléphone», au même titre que les autres manifestants. Il a, par ailleurs, appelé les représentants de la presse à relater les faits en toute objectivité et neutralité qu'ils soient, positifs ou négatifs.

Concernant la présumée disparition des parrainages du candidat à la candidature à la présidence du 17 avril, Rachid Nekkaz, le

même responsable a indiqué qu'une enquête a été ouverte par les services de Police et que ses conclusions seront dévoilées à sa clôture.

Évoquant la situation générale de la sécurité en Algérie, le général-major Hamel a affirmé que «la courbe de la criminalité est régressive, notamment, pendant le dernier trimestre», ajoutant que «c'est la petite criminalité qui dérange encore la quiétude du citoyen».

Pour sa part, le chef du centre des opérations de la DGSN, le commissaire divisionnaire, Mohamed Adjouadi, a indiqué que 264 personnes, dont 30 journalistes, ont été interpellées puis relâchées lors des trois regroupements organisés à Alger entre le 1^{er} et le 6 mars.

Il a, par ailleurs, relevé que d'autres regroupements avaient été organisés du 1^{er} janvier au 6 mars au niveau national, dont un à Tizi Ouzou, ajoutant que dans la wilaya de Constantine, deux regroupements ont été organisés, ayant rassemblé une vingtaine d'étudiants chacun, se soldant par l'interpellation de 8 personnes.

Dans la wilaya de Bouira, trois regroupements ont été organisés à l'issue desquels 70 personnes ont été dispersées dans le calme. Dans la wilaya de Béjaïa, deux regroupements ont été également organisés, qui ont débouché sur la dispersion de 10 étudiants, a-t-il ajouté.